

2024



BUDGET PRIMITIF PRÉSENTATION



Rapport Budgétaire 2024 du SMMAG

Véritable exemple de coopération institutionnalisée entre collectivités, composé de ses 4 membres :



le SMMAG est l'acteur local majeur au service des mobilités. Bien pensées, les mobilités garantissent à la fois la liberté de déplacements de chacun et limitent l'impact des transports sur l'environnement et donc sur la santé publique.

Trois budgets retracent l'exercice des compétences de mobilités du SMMAG transférées par ses membres :

- Le budget principal comprend, pour l'essentiel, les compétences obligatoires ainsi que le soutien aux projets de développement de dessertes ferroviaires,
- Un budget annexe retrace les compétences de Mobilités Partagées, Actives et d'Intermodalité, avec le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2024, des services vélos du Pays Voironnais,
- Un budget annexe retrace la compétence Mobilités Urbaines des 2 territoires ayant transféré leur Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) : Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

L'année 2024 sera marquée par la mise en place du nouveau réseau unique de transport en commun au 1^{er} septembre 2024 avec une offre supplémentaire, la reprise de 20 lignes de car de la région Auvergne Rhône Alpes et une tarification harmonisée.

Il n'est pas tenu compte, à ce stade, du transfert à venir des lignes de la région dans l'attente des premières estimations financières. Le principe retenu comme pour tout transfert est une neutralisation financière à la date du transfert. Toutefois, la participation financière de la région étant inscrite dans les statuts du Syndicat, ces derniers devront être revus courant 2024.

En 2024, le SMMAG continue d'élargir ses compétences avec le transfert du Pays Voironnais des services et animations vélos. Le service Mvélo+ est une véritable réussite avec toujours plus de jours de location, des prêts de vélo à assistance électrique (VAE) ...

De même, l'aide à l'achat de vélo a rencontré un franc succès dès son lancement à la rentrée 2023 et elle est maintenue en 2024.

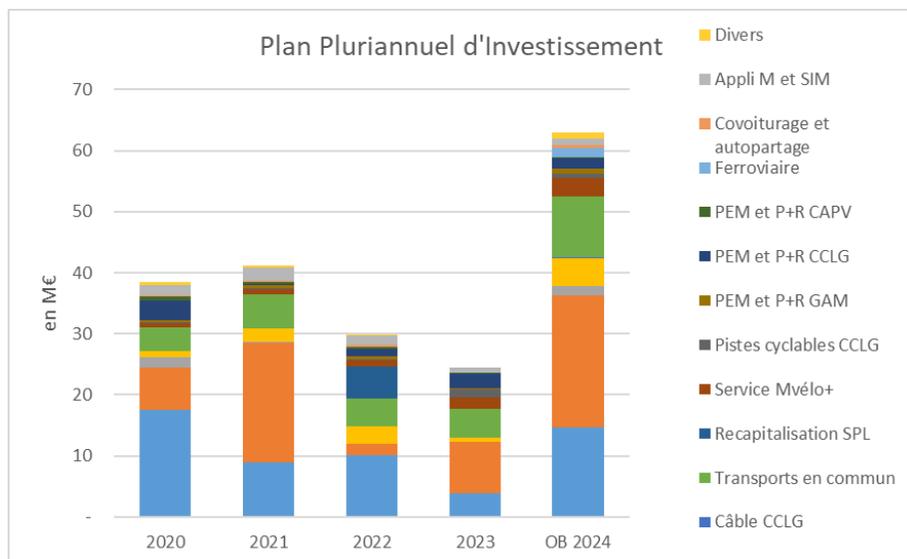
2024 verra également le développement de nouvelles lignes de co-voiturage afin d'offrir à l'usage de la voiture individuelle une gamme de solutions variées et adaptées à la réalité de chaque territoire.

Les dépenses d'investissement

Sans tenir compte des orientations qui seront retenues dans le cadre du Plan Des Mobilités en cours d'élaboration, le Plan Pluriannuel d'Investissement représente une enveloppe de plus de 780 M€ d'ici 2036.

Dès 2024, les investissements s'intensifient avec une prévision de 63 M€ contre 37 M€ au Budget Primitif 2023. Ces dépenses d'équipement concernent pour 83 % les réseaux de transport en commun.

La hausse de ces dépenses répond à la fois à des besoins immédiats d'adaptation du système de transport en commun (décarbonation de la flotte de bus, mise à jour de la billettique, extension de la ligne D avec son prolongement jusqu'à la gare de Grenoble ...) et des projets à moyen terme (poursuite du câble, le lancement de la rénovation du dépôt d'Eybens, les études du nouveau Plan De Mobilités ...) voire à plus long terme avec les aménagements ferroviaires pour préparer un futur RER Métropolitain.



Les dépenses communes aux 3 territoires concernent principalement les aménagements de dessertes ferroviaires (Brignoud, Domène et Pont de Claix), l'acquisition de Mvélos+ (1,1 M€), le développement de l'Appli M, du Système d'Information Multimodal (1 M€) ainsi que l'élaboration du PDM (0,4 M€).

Pour le territoire de la Métropole, il est prévu 53,6 M€ d'investissement dont 90 % concernent les mobilités urbaines avec principalement :

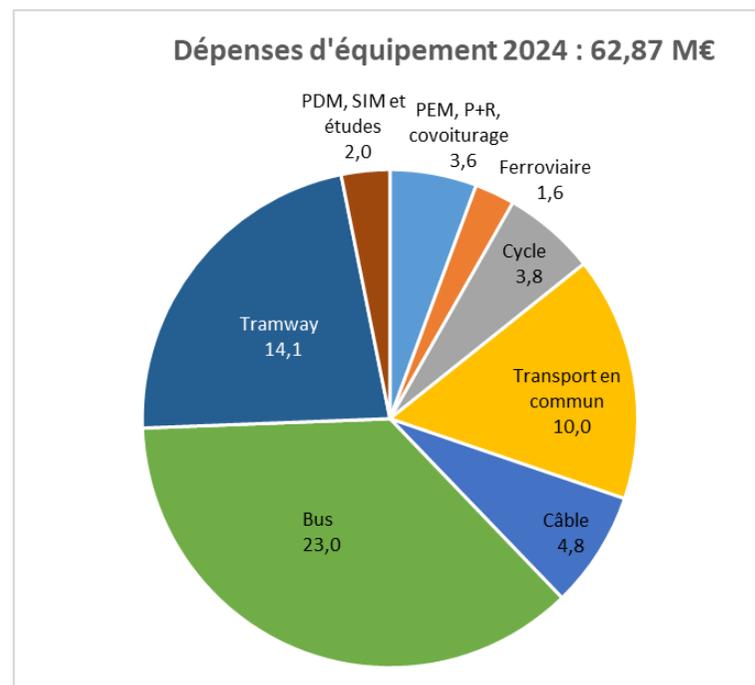
- 24 bus articulés roulant au GNV (12 M€)
- Extension de la ligne de tramway D jusqu'à la gare de Grenoble (6,5 M€)
- Entretien courant et grosses réparation des voies sur réseau de tramway (5,5 M€)
- Dépôt d'Eybens (3 M€)
- Câble (4,6 M€).

Pour le Grésivaudan, il est prévu 7 M€ d'investissement dont principalement :

- Pôle d'échange de La Bâtie à Saint-Ismier (1,3 M€),
- 6 véhicules pour la ligne Brignoud–Grenoble (0,9 M€),
- Les travaux de la passerelle cycle Crolles Brignoud,
- Des travaux d'aménagement cyclable en lien avec le Schéma Directeur délibéré en 2023.

Pour le Pays Voironnais, il est prévu 2,2 M€ d'investissement dont 0,5 M€ pour l'acquisition d'une agence de location Mvélo+ à Voiron.

Pour ces 2 territoires, il est également prévu des investissements sur la billettique dont la mise en service est prévue pour 2025 (0,8 M€).

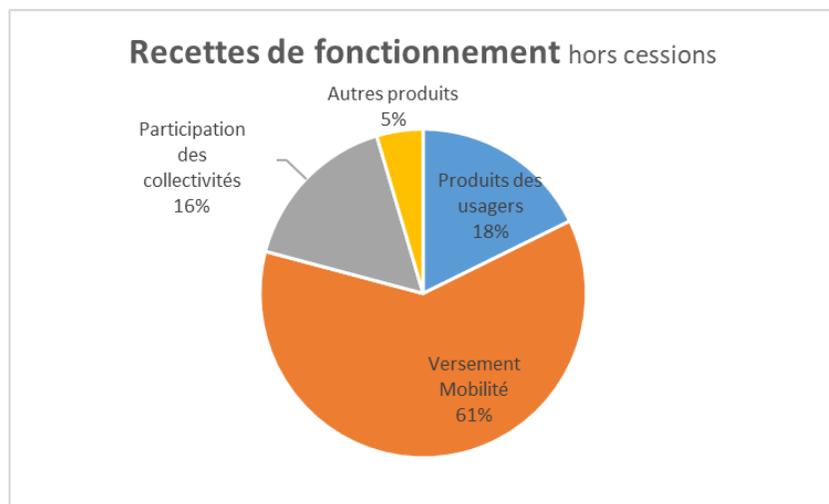


Pour ces dépenses, il est attendu des financements des partenaires à hauteur de 7,9 M€. L'essentiel de ces subventions, pour 3,7 M€, est associé à des projets du territoire métropolitain et provient de la Métropole. Les autres concernent, principalement, le projet de câble pour 1,2 M€ de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, pour 0,8 M€ de solde dû sur la ligne E de tramway ainsi que des financements de l'Etat et du Département sur les projets d'aménagements cyclables du Grésivaudan et sur les PEM et P+R.

Il sera également recherché des financements du Fonds vert 2024 suite à ceux obtenus en 2023.

Les produits de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement (hors cessions) sont estimés à 238,6 M€ pour 2024 contre 218,9 M€ au Budget Primitif 2023 soit une augmentation de près de 20 M€.



Estimé à 146,5 M€, le **Versement Mobilité** représente 61 % de ces recettes en augmentation de 6,3 M€ par rapport au produit effectif de 2023.

Les recettes des usagers (du réseau de transport en commun, du service Mvélo+ et des parkings) sont estimées à 42,4 M€ et représentent 18 % des recettes de fonctionnement du syndicat. L'essentiel est composé des recettes des usagers du réseau exploité par M TAG sur la Métropole avec un objectif ambitieux de 40 M€ pour 2024 conformément au contrat actuel, dit Contrat de reconquête. Cette évaluation tient également compte de la réforme tarifaire en cours.

En complément, **les collectivités** confirment leur participation au SMMAG pour un montant total estimé à 36,1 M€ pour 2024 soit 16 % des recettes de fonctionnement prévisionnelles :

- 24,5 M€ de la Métropole comme en 2023,
- 9,1 M€ de la Région comme en 2023 avant prise en compte des nouveaux transferts,
- 1,7 M€ pour le Pays Voironnais en augmentation de 0,4 M€ en lien avec les nouvelles compétences cyclables transférées :

En €	2023		2024	Evolution BP24/ BP23	
	BP	Réalisé	BP		
Budget Principal	442 008	837 153	666 231	224 223	50,73%
BA 01 Mobilités Urbaines			55 000	55 000	
BA 02 Mobilités Partagées	907 841	907 841	1 048 724	140 883	15,52%
Participation CAPV	1 349 849	1 744 994	1 769 955	420 106	31,12%

- 0,8 M€ du Département contre 0,7 M€ au BP 2023.

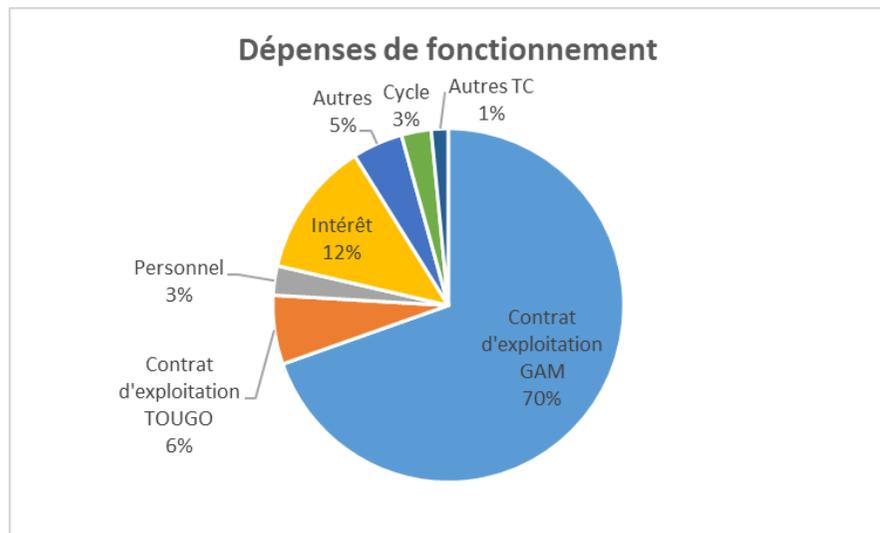
en €	2023		2024	Evolution BP24/ BP23	
	BP	Réalisé	BP		
Budget Principal	285 559	285 559	519 198	285 559	82%
BA 02 Mobilités partagées	376 341	376 341	312 420	376 341	-17%
TOTAL SMMAG	661 900	661 900	831 618	661 900	26%

A noter, avec la remontée des taux sur les marchés financiers, les produits financiers (swaps) mis en place jouent pleinement leur rôle de couverture des hausses de taux d'intérêt. Ils sont estimés à 9,3 M€ pour 2024 contre 6,6 M€ au BP 2023. Cette hausse compense la hausse des taux d'intérêt liés à la dette.

Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 214,7 M€ pour 2024 contre 199,85 M€ au Budget Primitif 2023 soit une augmentation de près de 15 M€.

Les 2 contrats d'exploitation actuels (TAG et TOUGO) se terminent fin août 2024. Ils représentent les trois quarts (76 %) des charges réelles de fonctionnement. La maîtrise des charges de ces contrats, estimées à 162,9 M€ pour 2024, représente donc un enjeu primordial pour la situation financière du SMMAG. Même si elle commence à ralentir, l'inflation, notamment dans les domaines de l'énergies et des salaires, continue à se traduire par des charges supplémentaires tout comme l'augmentation de l'offre prévue avec le nouveau réseau 2024.



Les charges de personnel, estimées à 5,83 M€ pour 2024, sont en hausse de 9 %. La prévision 2024 repose sur un effectif de 104,47 Equivalent de Temps Plein (ETP) contre 96,35 ETP au 1^{er} janvier 2023. La répartition de ces charges entre les territoires en fonction des compétences a été définie par délibération le 17 novembre 2022. Elles représentent 3 % des charges de fonctionnement du syndicat.

Dans un processus d'autonomisation, le SMMAG a créé 84 postes dont une dizaine sont encore vacants. Le SMMAG a également intégré, au 1^{er} janvier 2024, les services communs de la Direction des Systèmes d'Information, du service des archives, du centre d'impression numérique, du service de la documentation et du service de contrôle de gestion externe partagés avec Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et son CCAS. En complément, le SMMAG fonctionne encore en 2024 avec des conventions de mise à disposition de services de ses membres.

Il est également prévu en 2024 la poursuite du développement du service Mvélo+ accompagné de l'aide à l'achat de vélos, les aides accompagnant la mise en œuvre de la ZFE, les incitations au co-voiturage avec l'ouverture de nouvelles lignes ...

L'annuité de la dette

L'autre poste significatif de dépenses est lié aux frais financiers de la dette, estimés à 26,7 M€ contre 25,2 M€ au BP 2023. Ces frais représentent 12 % des dépenses réelles de fonctionnement. Dans un contexte de hausse importante des taux d'intérêts, le SMMAG bénéficie pleinement des effets du désendettement de ces dernières années.

Ainsi, le remboursement en capital est prévu à hauteur de 43 M€ pour 2024 contre 43,3 M€ en 2023. Il est rappelé que la Métropole et le Département participent à hauteur de 15,75 M€ chacun au remboursement du capital de la dette du budget annexe Mobilités Urbaines jusqu'en 2025.

Comme les produits financiers issus des outils de couverture (swaps) augmentent de 2,7 M€, l'annuité de dette nette de ces produits est estimée à 60,6 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2023.

Chaque territoire finance le remboursement de la dette liée à ses investissements.

L'encours de dette

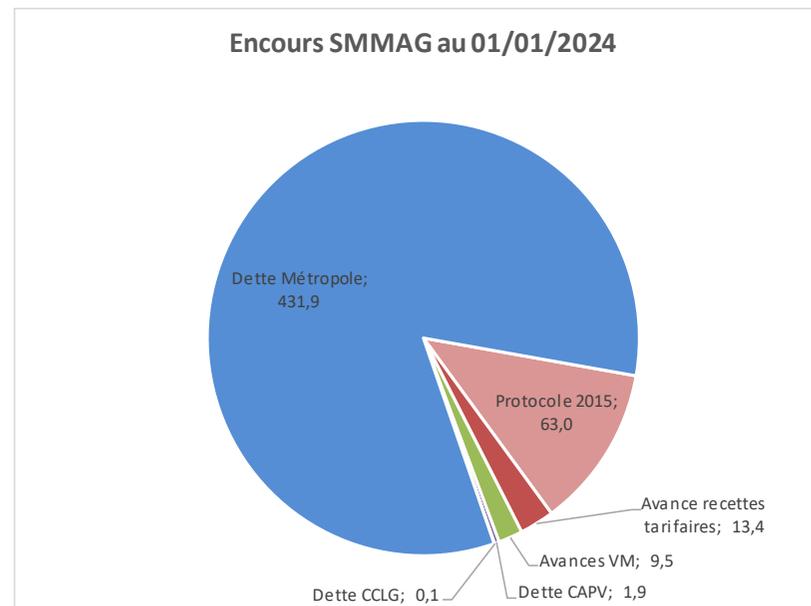
L'encours de dette du SMMAG s'élève à 519,9 M€ au 1^{er} janvier 2024 contre 562,7 M€ au 1^{er} janvier 2023, soit un désendettement de 42,8 M€ en 2023, supérieur au rythme de désendettement de 31,5 M€ par an, prévu par le protocole de 2015.

Cette dette se compose de :

- 431,9 M€ de dette Métropole sur les Mobilités Urbaines pour l'essentiel issue du SMTC,
- 63 M€ d'encours au titre des actifs réalisés par le SMTC et restitués dont le capital est remboursé par la Métropole et le Département de l'Isère à hauteur de 31,5 M€ par an conformément au protocole de 2015, sans participation aux frais financiers,
- 22,9 M€ d'avances remboursables de l'Etat sans intérêts dont le remboursement n'a pas démarré composées de :
 - 13,4 M€ au titre des pertes de recettes tarifaires du réseau M'Tag,
 - 9,5 M€ au titre des pertes de VM dont 146 k€ pour le territoire du Grésivaudan,
- 1,9 M€ de dette remboursable au Pays Voironnais en lien avec les transferts d'actif de 2020,
- 0,13 M€ de dette 2020 de la communauté de communes du Grésivaudan.

L'essentiel de la dette du SMMAG concerne la Métropole avec un encours de 494,9 M€ en tenant compte de la dette liée au protocole de 2015.

Suite à la crise du COVID de 2019, le SMMAG a perçu 22,9 M€ d'avances remboursables de l'Etat. Leur remboursement n'intervient qu'à compter de l'année suivant celle où le montant des recettes fiscales tirées du VM et des recettes tarifaires a été égal, pour chacune de ces recettes, à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019. Pour le SMMAG, ce n'est toujours pas le cas des recettes des usagers.



L'équilibre du projet de budget pour 2024 aboutit à une prévision d'emprunt de 38,6 M€. Avec un remboursement en capital prévu à 41,6 M€ et sous réserve d'une réalisation complète des prévisions 2024, le SMMAG devrait alors se désendetter d'au moins 3 M€ supplémentaires.

Les ratios d'épargne

Les ratios d'épargne sont déterminés pour chacun des budgets au niveau de chaque territoire. Pour autant, ils sont présentés globalement (en consolidant les 3 budgets) sachant que la répartition entre budget est le résultat des niveaux de VM et de participations affectés à chaque budget.

L'épargne nette est le ratio déterminant de la situation financière de chaque territoire. C'est le solde des recettes de fonctionnement après financement des dépenses de fonctionnement et du remboursement de

la dette. Autrement dit, c'est le solde des recettes de fonctionnement disponible pour autofinancer des investissements sans recourir à d'autres sources de financement (subventions, emprunt ...).

Pour **Grenoble Alpes Métropole**, l'épargne nette, est de 9,02 M€, soit un taux de marge de 4 % des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions). Elle permet de financer 17% des dépenses d'équipement de 53,6 M€. Ce financement est complété par un emprunt d'équilibre estimé à 35,5 M€.

Pour la **Communauté de Communes du Grésivaudan**, l'épargne nette est de 4,7 M€, soit un taux de marge de 21 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle permet de financer 68 % des dépenses d'équipement de 6,9 M€. Ce financement est complété par un emprunt estimé à 0,7 M€.

Pour la **Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**, l'épargne nette est de 0,1 M€, soit un taux de marge de 5 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle permet de financer 5 % des dépenses d'équipement de 2,2 M€. Ce financement est complété par un emprunt estimé à 2,0 M€.

Avec une épargne brute de 26,8 M€, la capacité de désendettement au 31/12/2024 est encore de 19 années. Pour Grenoble Alpes Métropole, la capacité de désendettement au 31/12/2024 est de 27 années ; pour la Communauté de Communes du Grésivaudan, de 0,03 années et pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, de 5,5 années.

Méthodologie

Seuls sont présentés les mouvements réels considérant que les mouvements d'ordre s'équilibrent en dépenses et recettes.

Les produits de cession sont analysés comme une recette d'investissement pour tenir compte de leur caractère non récurrent bien qu'inscrits en section de fonctionnement conformément à la nomenclature M43.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du SMMAG comprend l'ensemble des éléments permettant la réalisation des compétences obligatoires:

- La coordination des services,
- Le développement d'un système d'information multimodal,
- Le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Il est également inscrit sur ce budget le fonctionnement institutionnel du syndicat et la participation du SMMAG aux projets d'aménagement et de dessertes ferroviaires portés en maîtrise d'ouvrage par SNCF.

Ce budget n'est pas assujéti à la TVA et les montants présentés sont donc TTC.

Depuis le 1er janvier 2024, le budget principal du SMMAG applique la nomenclature M57 conformément à la délibération du 16 novembre 2023. Pour rappel, jusqu'en 2023, la nomenclature appliquée était la M43.

Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce budget sont estimées à 148,3 M€ (contre 138,6 M€ au BP 2023), soit une augmentation de 9,6 M€ due au dynamisme du VM, qui représente 99 % des recettes de fonctionnement du Budget Principal.

Recettes de Fonctionnement (en €)

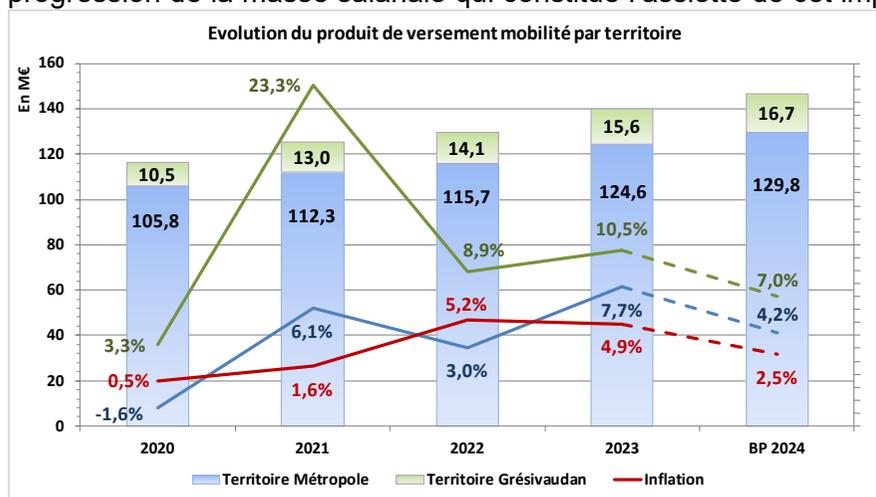
CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP2024 Métropole	BP2024 Grésivaudan	BP2024 Voironnais	BP2024 Département	Total BP 2024
73	Versement Mobilité	137 300 000	129 800 000	16 690 000			146 490 000
	Participation CD 38	285 559				519 198	519 198
74	Participation CAPV	442 008			666 231		666 231
	Compensation VM	584 000	523 000	61 000			584 000
	Total recettes réelles de fonctionnement	138 611 567	130 323 000	16 751 000	666 231	519 198	148 259 429
042	Opération d'ordre de transfert sections	27 100	339 000	0	0	0	339 000
	Total recettes de fonctionnement	138 638 667	130 662 000	16 751 000	666 231	519 198	148 598 429

Le produit du VM, prélevé sur le territoire de la Métropole et du Grésivaudan, est estimé à 146,5 M€, en augmentation de 9,2 M€ par rapport au BP 2023. Le Pays Voironnais n'ayant pas transféré sa compétence AOM, il continue de percevoir directement le VM.

En 2024, le taux du VM est maintenu à 2 % sur le territoire Métropolitain et 1,3 % sur celui du Grésivaudan.

A 140,2 M€ en 2023, le produit de VM perçu par le SMMAG relève d'une progression de la masse salariale entre 2022 et 2023 de 5 % sur le territoire de la Métropole et 8 % sur celui du Grésivaudan, après respectivement 6 % et 12 % en 2022.

Le repli de l'inflation, avec une estimation gouvernementale de 2,5 % pour 2024 contre 4,9 % en 2023, devrait se traduire par une moindre progression de la masse salariale qui constitue l'assiette de cet impôt.



Sur le territoire de la Métropole, le produit de VM est estimé à 129,8 M€ en 2024, après 124,6 M€ en 2023, à partir d'une hypothèse de progression de 4 % de la masse salariale, tenant compte de l'inflation prévisionnelle et d'une progression des effectifs identique à celle constatée en 2023.

Sur le territoire du Grésivaudan, le produit de VM est estimé à 16,7 M€ en 2024, après 15,6 M€ en 2023, à partir d'une hypothèse de

progression de 7 % de la masse salariale, dont 4 % liés à la création de près de 700 emplois sur le territoire.

Le budget principal perçoit l'intégralité des recettes de VM qui participe à l'équilibre de ce budget pour les 2 territoires concernés. Le solde est reversé aux budgets annexes sous la forme d'une subvention d'équilibre. Ce solde s'élève à 140,7 M€ dont 125,3 M€ pour la Métropole et 15,4 M€ pour le Grésivaudan.

REPARTITION DU VM ENTRE LES 3 BUDGETS (EN €)

RECETTES	2023	2024	Métropole	Grésivaudan
Versement Mobilité	137 300 000	146 490 000	129 800 000	16 690 000
Compensation VM	584 000	584 000	523 000	61 000
Recettes de VM	137 884 000	147 074 000	130 323 000	16 751 000
Part du Budget Principal	4 111 327	6 370 936	5 047 139	1 323 797
Part du BA Mobilités Partagées	8 132 840	132 830 922	120 310 686	12 520 236
Soldes du BA Mobilités Urbaines	125 639 833	7 872 142	4 965 175	2 906 967

La participation du Pays Voironnais est estimée à 666 k€ afin d'être en mesure de couvrir ses charges de fonctionnement et d'autofinancer une part (20 %) de ses investissements.

Le Département de l'Isère contribue au financement du Budget principal au titre de la coordination des services d'organisation de la mobilité et à la masse salariale afférente, selon les modalités définies par délibération fin 2021, au prorata de son nombre de voix soit 4/28^{ème}. Cela représente une participation de 519 k€ dont 195 k€ au titre de la masse salariale des agents.

Les dépenses de fonctionnement (hors subventions aux budgets annexes liées au reversement de VM) sont estimées à 5,2 M€ (contre 4,3 M€ en 2023).

Elles comprennent une part des charges de personnel liées à la mise en œuvre des compétences obligatoires (1,9 M€), les charges de structure liées (0,7 M€), les indemnités des élus ainsi que des charges communes (2,6 M€).

Leur évolution est liée à la répartition entre budgets de la masse salariale, estimée à 1,9 M€ pour 2024, et des charges de structures. En effet, pour améliorer leur lisibilité, est inscrit sur ce budget l'ensemble des charges liées aux locaux, au système d'informations suite à l'adhésion au service commun ainsi qu'aux autres services communs.

Ces charges communes se composent pour 1,1 M € de charges de fonctionnement propres au syndicat (juridique, communication institutionnelle ...) et du centre de ressources répartis à la population conformément à la délibération de fin 2021. Cette clé de répartition à la population se traduit, en 2024, par 69 % pour la Métropole, 16 % pour le Grésivaudan et 15 % au Pays Voironnais.

Dépenses de Fonctionnement (en €)

CHAP.	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	2 413 852	2 042 354	366 044	294 317	226 298	2 929 013
	dont Général (P090)	280 408	349 671	27 611	100 112	79 768	557 162
	dont Centre de ressources, études (P093)	374 873	157 560	36 564	33 667	38 009	265 800
	dont Observatoire des déplacements (P093)		168 080	39 005	35 915	0	243 000
	dont Plan de Mobilité (P093)		41 522	41 522	4 371	14 585	102 000
	dont SIM PASS (P085 et 086)	1 303 500	955 139	81 854	66 507		1 103 500
	dont Acct au chgt (P095)	223 640					0
	Charges de structure	231 431	370 382	139 488	53 745	93 936	657 551
012	Charges de personnel	1 599 493	1 176 894	317 557	255 465	194 917	1 944 833
014	Atténuations de produits	15 000	10 000				10 000
	dont Directions opérationnelles	874 500	645 640	150 777	100 186	52 698	949 301
	dont Fonctions support	724 993	484 615	152 138	141 647	129 733	908 133
	dont TR		46 639	14 642	13 632	12 486	87 399
65	Autres charges de gestion courante	291 805	178 997	45 884	31 752	35 847	292 480
	Charges à répartir	291 805	148 597	34 484	31 752	35 847	250 680
	Charges propres à chaque territoire	0	30 400	11 400			41 800
	Charges de gestion courante (hors VM)	4 320 150	3 408 245	729 485	581 534	457 062	5 176 326
65	Reversement VM	133 772 673	125 275 861	15 427 203			140 703 064
67	Charges exceptionnelles	3 000	1 778	413	380	429	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	138 095 823	128 685 884	16 157 101	581 914	457 491	145 882 390
023	Virement à la section d'investissement	91 844	594 616	564 649	59 227	61 707	1 280 199
042	Opération d'ordre de transfert sections	451 000	1 381 500	29 250	25 090		1 435 840
	Total dépenses de fonctionnement	138 638 667	130 662 000	16 751 000	666 231	519 198	148 598 429

L'appli M et le Système d'Information Multimodal (SIM) dont la répartition s'effectue entre les 3 territoires au prorata de l'offre de transports en commun soit 87 % sur le territoire de la Métropole, 7 % sur le territoire du Grésivaudan et 6 % pour le Pays Voironnais, représentent une prévision de dépenses de 1,1 M€.

Enfin, le plan de mobilité (PDM) représentant 0,1 M€ en fonctionnement



complété en investissement par des études pour 0,4 M€, est réparti en fonction de la clé de répartition spécifique prise par délibération en novembre 2023, soit 47,5 % pour la Métropole et le Grésivaudan et 5 % pour le Pays Voironnais.

L'investissement

Les dépenses d'investissement de 3,6 M€ contre 1,2 M€ en 2023 sont consacrées à :

- Des aménagements ferroviaires pour 1,6 M€ dont 1,15 M€ pour la halte de Pont de Claix (la nomenclature M57 permet le passage en investissement de cette dépense),
- Le SIM et l'appli M pour 1 M€ (comme 2023),
- Des études et des données du Centre de Ressources pour 0,2 M€,
- Les études du Plan de mobilité (PDM) pour 0,4 M€.

En fonction des clés de répartition définies et à définir (pour le ferroviaire), elles sont à la charge de la Métropole pour 2,6 M€, du Grésivaudan pour 0,6 M€ et du Pays Voironnais pour 0,4 M€.

Dépenses d'Investissement (en €)

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
13	Subventions d'investissement	200					0
20	Immobilisations incorporelles	1 219 000	1 552 011	261 074	89 106	61 707	1 963 898
204	Subventions d'équipement versées		985 471	328 491	328 490	0	1 642 452
21	Immobilisations corporelles	18 000	18 676	4 334	3 990		27 000
	Dépenses d'équipement	1 237 000	2 556 158	593 899	421 586	61 707	3 633 350
	Charges à répartir	1 218 000	2 093 780	593 899	421 586	61 707	3 109 265
20	dont Centre de ressources (P093)	18 000	67 094	15 570	14 336		97 000
204	dont Plan de Mobilité (P093)	0	175 661	175 661	18 491	61 707	431 520
21	dont SIM PASS (P085 et 086)	1 200 000	865 554	74 177	60 269		1 000 000
23	dont SERM (P087)	0	985 471	328 491	328 490		1 642 452
	Charges propres à chaque territoire	19 000	462 378	0	0		462 378
	dont Centre de ressources (P093)	19 000	462 378				462 378
	Total dépenses réelles d'investissement	1 237 200	2 556 158	593 899	421 586	61 707	3 633 350
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 100	339 000				339 000
	Total dépenses d'investissement	1 264 300	2 895 158	593 899	421 586	61 707	3 972 350

Les ratios d'épargne

	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	138 611 567	130 323 000	16 751 000	666 231	519 198	147 740 231
Dépenses réelles de fonctionnement	138 095 823	128 685 884	16 157 101	581 914	457 491	145 424 899
Epargne de gestion	515 744	1 637 116	593 899	84 317	61 707	2 315 332
Charges financières	0	0	0	0	0	0
EPARGNE BRUTE	515 744	1 637 116	593 899	84 317	61 707	2 377 039
Remboursement de capital	0	0	0	0	0	0
EPARGNE NETTE	515 744	1 637 116	593 899	84 317	61 707	2 377 039

En 2024, l'épargne nette du budget principal est de 2,4 M€ contre 0,5 M€ en 2023. Le taux de marge est de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. L'épargne permet de financer 65 % des dépenses d'équipement de 3,6 M€. Ce financement est complété par un emprunt d'équilibre estimé à 1,3 M€.

Par territoire, l'équilibre du budget est assuré par :

- Pour la Métropole, une épargne nette de 1,6 M€ complétée d'un emprunt estimé à 0,9 M€,
- Pour le Grésivaudan, une épargne nette de 0,6 M€ sans financement complémentaire par emprunt,
- Pour le Pays Voironnais, une épargne nette de 85 k€ complétée d'un emprunt estimé à 340 k€.

L'encours de dette

Ce budget comporte, pour seule dette, l'avance sans frais versée par l'Etat en 2020 et 2021 au titre des pertes de VM, soit 9,5 M€. Aucun remboursement n'est prévu avant 2025 étant donné que le niveau de recettes tarifaires de 2023 reste inférieur à la moyenne des années 2017 à 2019.

Il en ressort une capacité de désendettement de 4 années.

BALANCE BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
73	Versement Mobilité	137 300 000	129 800 000	16 690 000			146 490 000
	Participation CD 38	285 559				519 198	519 198
74	Participation CAPV	442 008			666 231		666 231
	Compensation VM	584 000	523 000	61 000			584 000
	Total recettes réelles de fonctionnement	138 611 567	130 323 000	16 751 000	666 231	519 198	148 259 429
042	Opération d'ordre de transfert sections	27 100	339 000	0	0	0	339 000
	Total recettes de fonctionnement	138 638 667	130 662 000	16 751 000	666 231	519 198	148 598 429

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	2 413 852	2 042 354	366 044	294 317	226 298	2 929 013
012	Charges de personnel	1 599 493	1 176 894	317 557	255 465	194 917	1 944 833
014	Atténuations de produits	15 000	10 000				10 000
65	Autres charges de gestion courante	291 805	178 997	45 884	31 752	35 847	292 480
	Charges de gestion courante (hors VM)	4 320 150	3 408 245	729 485	581 534	457 062	5 176 326
65	Reversement VM	133 772 673	125 275 861	15 427 203			140 703 064
67	Charges exceptionnelles	3 000	1 778	413	380	429	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	138 095 823	128 685 884	16 157 101	581 914	457 491	145 882 390
023	Virement à la section	91 844	594 616	564 649	59 227	61 707	1 280 199
042	Opération d'ordre de transfert	451 000	1 381 500	29 250	25 090		1 435 840
	Total dépenses de fonctionnement	138 638 667	130 662 000	16 751 000	666 231	519 198	148 598 429

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
13	Subventions d'investissement	200					0
20	Immobilités incorporelles	1 219 000	1 552 011	261 074	89 106	61 707	1 963 898
204	Subventions d'équipement versées		985 471	328 491	328 490	0	1 642 452
21	Immobilités corporelles	18 000	18 676	4 334	3 990		27 000
	Dépenses d'équipement	1 237 000	2 556 158	593 899	421 586	61 707	3 633 350
	Total dépenses réelles d'investissement	1 237 200	2 556 158	593 899	421 586	61 707	3 633 350
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 100	339 000				339 000
	Total dépenses d'investissement	1 264 300	2 895 158	593 899	421 586	61 707	3 972 350

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	BP 2024 Département	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	709 002	919 042	0	337 269	0	1 256 311
13	Subventions d'investissement	12 454	0	0	0	0	0
	Total recettes réelles d'investissement	721 456	919 042	0	337 269	0	1 256 311
	Total recettes réelles d'investissement	721 456	919 042	0	337 269	0	1 256 311
021	Virement de la section d'exploitation	91 844	594 616	564 649	59 227	61 707	1 280 199
040	Opération d'ordre de transfert	451 000	1 381 500	29 250	25 090	0	1 435 840
	Total recettes d'investissement	1 264 300	2 895 158	593 899	421 586	61 707	3 972 350

BUDGET ANNEXE MOBILITES PARTAGEES, MULTIMODALES ET ACTIVES

Le Budget Annexe des Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités retrace l'ensemble des opérations relevant des compétences transférées pour :

- La mise en œuvre commune de services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- La réalisation de pôles d'échanges multimodaux, parkings de covoiturage et haltes ferroviaires périurbaines,
- La promotion et le développement de l'utilisation du cycle,
- Les actions visant à accompagner les changements de comportement

A partir de 2024, le pays Voironnais a transféré sa compétence « organisation des services de vélos ». Cette politique est désormais portée par les trois territoires.

Ce budget retrace un service public industriel et commercial (SPIC), il est donc érigé par la nomenclature M43.

Ce budget est assujéti à la TVA. Les données présentées sont donc hors TVA.

Le fonctionnement

En complément des recettes propres aux mobilités partagées, les recettes de fonctionnement de ce budget sont composées du reversement de VM du budget principal, de la participation du Département et de celle du Pays Voironnais.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 12,8 M€ contre 10,7 M€ au BP 2023. La hausse s'explique par la hausse des investissements à financer en 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
70	Ventes de produits, services	1 212 000	1 008 736	183 570	237 402	1 429 708
	dont Mobilités Actives	1 092 000	791 028	183 570	117 402	1 092 000
	dont PEM, PR et gares	120 000	217 708		120 000	337 708
74	Participations	1 321 182	1 710 775	226 638	1 201 611	3 451 444
	dont Mobilités Actives			45 000		45 000
	dont Mobilités Partagées		305 775	181 638	152 887	640 300
	dont PEM, PR et gares	37 000	1 405 000			1 405 000
	Participation CD 38	376 341				312 420
	Participation CAPV	907 841			1 048 724	1 048 724
75	Autres produits de gestion	83 000	60 124	13 953	8 923	83 000
	Total recettes réelles de fct hors VM	2 616 182	2 779 635	424 161	1 447 936	4 964 152
75	Reversement VM	8 132 840	4 965 175	2 906 967		7 872 142
	Total recettes réelles de fonctionnement	10 749 022	7 744 810	3 331 128	1 447 936	12 836 294
042	Opération d'ordre de transfert sections	90 000	63 470	79 330	174 990	317 790
	Total recettes de fonctionnement	10 839 022	7 808 280	3 410 458	1 622 926	13 154 084

Pour le Pays Voironnais, les recettes de ce budget, estimées à 1,4 M€ (contre 0,9 M€ en 2023) se composent principalement de 0,1 M€ de recettes des usagers des parkings ainsi que 152 k€ de participation du Fonds vert attribué au covoiturage et de 1 M€ de participation d'équilibre. Cette augmentation est liée au transfert de la compétence Vélo sur le territoire Voironnais.

Conformément à la délibération du 7 décembre 2023, les recettes du service Vélo (1,1 M€) sont réparties en fonction de la population des communes desservies.

Pour la 1ère année, il est considéré que cette prise de compétence bénéficie aux communes de :Voiron, Rives, Moirans, Voreppe, La Buisse, Coublevie, Saint Jean de Moirans, Chirens, Charavine, Saint Etienne de Crossey et St Geoire en Valdaine.

Ainsi la clé de répartition est la suivante : 72% pour la Métropole, 17% pour le Grésivaudan et 11% pour le Pays Voironnais.

Le reversement de VM est estimé à hauteur de 7,9 M€ dont 4,97 M€ pour la Métropole et 2,91 M€ pour le Grésivaudan.

Le Département de l'Isère contribue au financement du schéma directeur des pistes cyclables, du covoiturage, des charges de structure et

des charges de personnel au prorata de son nombre de voix, soit 10/28^{èmes}. Sa participation est estimée à 312 k€ et bénéficie à l'ensemble des territoires selon leur niveau de dépenses respectif.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 10,6 M€ contre 7 M€ en 2023. L'évolution des dépenses est le reflet de l'intensification des politiques publiques mises en œuvre sur ce budget.

L'aide à l'achat vélo a connu un fort accroissement des demandes entre le début de sa mise en place en 2023. Cela se traduit par une hausse des prévisions de 1,5 M€ passant de à 0,6 M€ à 2,1 M€. Au total, c'est plus de 4 100 bons d'une valeur moyenne de 480 € qui devraient être distribués.

L'aide financière d'accompagnement à la ZFE connaît elle aussi un franc succès. Il est prévu 1,1 M€ au budget contre 0,2 M€ au BP 2023, soit une hausse de 0,9 M€.

Les services de covoiturage proposés par le SMMAG sont de plus en plus utilisés. Afin d'accroître le réseau, il est prévu d'ouvrir 3 nouvelles lignes dans le sud de la Métropole et dans le Grésivaudan. C'est pourquoi, les prévisions doublent par rapport à 2023 passant de 0,6 M€ à 1,2M€.

Ce budget comprend également :

- Le marché MVélo + (3,1 M€),
- des études pour l'aménagement cyclables du Grésivaudan (117 k€)
- les loyers des consignes et stations vélos (115 k€)
- la promotion cyclable via différentes animations vélo (375 k€),
- les coûts inhérents aux parkings relais (123 k€) et aux pôles d'échange multimodaux (243 k€)
- le plan mobilité employeur (371 k€)

La masse salariale utile à la mise en œuvre de ces politiques est évaluée à 1,5 M€ contre 1,1 M€ au BP 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

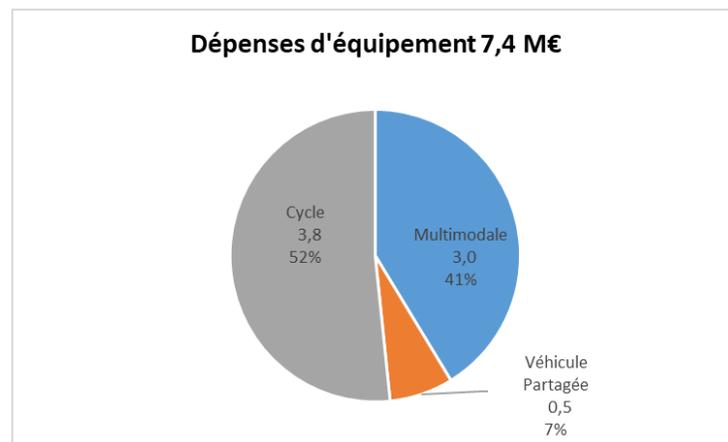
CHAP.	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	4 815 034	4 447 143	1 261 229	948 310	6 658 539
	Charges à répartir	4 335 100	3 533 793	984 479	740 560	5 260 689
	dont Général P290	23 560	2 312	537	494	5 200
	dont Mobilités actives	3 106 540	2 631 264	610 931	372 345	3 614 539
	dont Mobilités partagées	570 000	612 475	306 238	306 238	1 224 950
	dont PEM, PR et gares	635 000	287 742	66 775	61 483	416 000
	Charges propres à chaque	317 784	913 350	276 750	207 750	1 397 850
	dont Mobilités actives	95 000		149 000		149 000
	dont Mobilités partagées			47 500		47 500
	dont PEM, PR et gares	222 784	913 350	80 250	207 750	1 201 350
012	Charges de personnel	1 120 674	516 418	471 072	171 844	1 468 826
65	Autres charges de gestion	983 480	1 946 353	411 515	38 352	2 396 220
	Charges à répartir	783 480	1 744 833	411 515	23 352	2 179 700
	dont Général hors P290	70 680	0	0	0	0
	dont Mobilités actives	631 800	1 712 576	401 484	13 740	2 127 800
	dont Mobilités partagées		9 500	4 750	4 750	19 000
	dont PEM, PR et gares	81 000	22 757	5 281	4 862	32 900
	Charges propres à chaque	200 000	201 520	0	15 000	216 520
	dont PEM, PR et gares	200 000	201 520		15 000	216 520
	Charges de gestion courante	6 919 188	6 909 914	2 143 816	1 158 506	10 523 585
66	Charges financières	34 500		8 000	30 000	38 000
67	Charges exceptionnelles	3 000	1 334	310	285	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	6 956 688	6 911 248	2 152 126	1 188 791	10 564 585
023	Virement à la section	2 767 334	297 032	958 332	-365 865	889 499
042	Opération d'ordre de transfert	1 115 000	600 000	300 000	800 000	1 700 000
	Total dépenses de fonctionnement	10 839 022	7 808 280	3 410 458	1 622 926	13 154 084

Ce budget est composé à 70% de charges communes soit 7,4 M€ dont les règles de répartitions ont été définies par délibération fin 2021. La clé de répartition charges relatives aux frais généraux et aux multimodalités est répartie à la population. En revanche, celle concernant les mobilités partagées et le covoiturage est répartie pour moitié à la Métropole et au quart pour le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Pour 2024, l'annuité de la dette est estimée à 267 k€ contre 300 k€ en 2023. La dette récupérable de 2,94 M€ transférée par le Pays voironnais au 1^{er} janvier 2020 représente une annuité de 259 k€. L'emprunt mobilisé en 2020 pour équilibrer le budget sur le territoire du Grésivaudan représente une annuité de 8 k€ sur 2024.

L'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 7,6 M€ contre 6,4 M€ en 2023 dont 7,4 M€ de dépenses d'équipement et 0,2 M€ de remboursement de capital.



Les principaux investissements suivants sont prévus :

Pour le Grésivaudan :

- La finalisation des travaux d'aménagement du PEM de La Batie à Saint Ismier (1,3 M€),
- Les travaux de la passerelle cycle Crolles Brignoud (0,3 M€),
- Les études et travaux du PEM de la gare de Brignoud (0,2 M€),
- Les travaux pour la piste cyclable reliant la Batie et le Versoud (0,2 M€),
- Des travaux de co-maîtrise d'ouvrage d'aménagements cyclables à Froges (0,2 M€) ;

Pour la Métropole :

- La construction d'un nouveau parking relais sur Saint Georges de Commiers (0,45 M€),
- Des travaux sur les consignes et stations vélos (0,3 M€) ;
- L'achat de bornes de recharges de véhicules électriques (181 k€)

Pour le Pays Voironnais, la principale action est l'acquisition du local de l'agence de location de vélo en prospection sur Voiron (0,5 M€) complétée d'études sur les P+R.

Les dépenses communes, réparties sur tous les territoires en fonction des clés délibérées, concernent :

- l'acquisition de 1000 vélos classiques et 1000 vélos à assistance électrique pour 1,9 M€
- la sécurisation et les rénovations de consignes et stations vélos 404 k€
- des études sur différentes infrastructures cyclables 155 k€

Des subventions sont attendues pour un total de 1,8 M€ sur les projets suivants : le PEM de la Bâtie (0,8 M€), les aménagements de la gare de Goncelin (0,05 M€), les parkings relais de Bièvres Dauphine, la Buisnière, Saint Georges de Commiers (0,2 M€), l'achat des vélos (0,2 M€) et enfin les pistes cyclables Crolles/ Brignoud, Tencin/la Terrasse et La Batie/Versoud (0,6 M€).

Les ratios d'épargne

	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
EPARGNE DE GESTION	3 826 834	833 562	1 187 002	289 145	2 309 709
Charges financières	34 500	0	8 000	30 000	38 000
EPARGNE BRUTE	3 792 334	833 562	1 179 002	259 145	2 271 709
Remboursement de capital	267 500	0	8 000	233 000	241 000
EPARGNE NETTE	3 524 834	833 562	1 171 002	26 145	2 030 709

En 2024, l'épargne nette de ce budget annexe est de 2 M€ contre 3,5 M€ en 2023. Le taux de marge est de 16 % des recettes réelles de fonctionnement. L'épargne permet de financer 28 % des dépenses d'équipement de 7.4 M€. Ce financement est complété par un emprunt d'équilibre estimé à 3,5 M€.

L'équilibre du budget est assuré par :

- Pour la Métropole, une épargne nette de 0,8 M€ complétée d'un

emprunt estimé à 1,9 M€,

- Pour le Grésivaudan, une épargne nette de 1,2 M€ complétée d'un emprunt estimé à 0,7 M€,
- Pour le Pays Voironnais, l'épargne nette est de 26 k€ complétée d'un emprunt estimé à 882 k€.

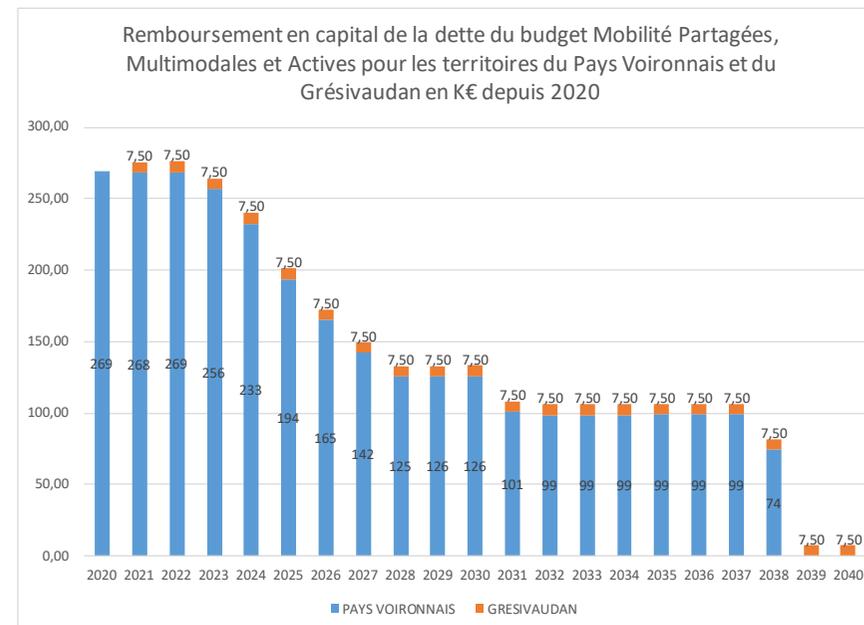
L'encours de dette

L'encours de dette de ce budget annexe est de 2 M€ au 1^{er} janvier 2024 dont :

- 1,88 M€ de dette remboursable au Pays Voironnais au titre des compétences transférées au SMMAG en 2020.
- 0,13 M€ de dette 2020 de la communauté de communes du Grésivaudan.

Il en ressort une capacité de désendettement de 7,3 années pour le Pays Voironnais et de 0,1 année pour le Grésivaudan.

Toute la dette du budget annexe Mobilités Partagées est à taux fixe et sans risque. Le taux moyen de cette dette est à 1,33 % au 1^{er} janvier 2024.



Balance budgétaire

BUDGET ANNEXE 02 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
70	Ventes de produits, services	1 212 000	1 008 736	183 570	237 402	1 429 708
	dont Mobilités Actives	1 092 000	791 028	183 570	117 402	1 092 000
	dont PEM, PR et gares	120 000	217 708		120 000	337 708
74	Participations	1 321 182	1 710 775	226 638	1 201 611	3 451 444
75	Autres produits de gestion	83 000	60 124	13 953	8 923	83 000
	Total recettes réelles de fct hors VM	2 616 182	2 779 635	424 161	1 447 936	4 964 152
75	Reversement VM	8 132 840	4 965 175	2 906 967		7 872 142
	Total recettes réelles de fonctionnement	10 749 022	7 744 810	3 331 128	1 447 936	12 836 294
042	Opération d'ordre de transfert sections	90 000	63 470	79 330	174 990	317 790
	Total recettes de fonctionnement	10 839 022	7 808 280	3 410 458	1 622 926	13 154 084

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	4 815 034	4 447 143	1 261 229	948 310	6 658 539
	dont Mobilités actives	95 000		149 000		149 000
	dont Mobilités partagées			47 500		47 500
	dont PEM, PR et gares	222 784	913 350	80 250	207 750	1 201 350
012	Charges de personnel	1 120 674	516 418	471 072	171 844	1 468 826
	dont Directions opérationnelles	870 375	455 192	405 199	127 251	1 201 750
	dont Fonctions support	250 299	61 226	65 873	44 593	267 076
65	Autres charges de gestion	983 480	1 946 353	411 515	38 352	2 396 220
	Charges à répartir	783 480	1 744 833	411 515	23 352	2 179 700
	dont Général hors P290	70 680	0	0	0	0
	dont Mobilités actives	631 800	1 712 576	401 484	13 740	2 127 800
	dont Mobilités partagées		9 500	4 750	4 750	19 000
	dont PEM, PR et gares	81 000	22 757	5 281	4 862	32 900
	Charges propres à chaque	200 000	201 520	0	15 000	216 520
	dont PEM, PR et gares	200 000	201 520		15 000	216 520
	Charges de gestion courante	6 919 188	6 909 914	2 143 816	1 158 506	10 523 585
66	Charges financières	34 500		8 000	30 000	38 000
67	Charges exceptionnelles	3 000	1 334	310	285	3 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	6 956 688	6 911 248	2 152 126	1 188 791	10 564 585
023	Virement à la section	2 767 334	297 032	958 332	-365 865	889 499
042	Opération d'ordre de transfert sections	1 115 000	600 000	300 000	800 000	1 700 000
	Total dépenses de fonctionnement	10 839 022	7 808 280	3 410 458	1 622 926	13 154 084

BUDGET ANNEXE 02 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	267 500	0	8 000	233 000	241 000
20	Immobilisations incorporelles	786 800	224 304	500 727	163 084	888 115
21	Immobilisations corporelles	1 762 700	2 398 018	863 608	832 642	4 094 268
23	Immobilisations en cours	3 578 500	348 000	2 028 100	0	2 376 100
	Dépenses d'équipement	6 128 000	2 970 322	3 392 435	995 726	7 358 483
	Total dépenses réelles d'investissement	6 395 500	2 970 322	3 400 435	1 228 726	7 599 483
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	90 000	63 470	79 330	174 990	317 790
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	2 000 000	5 000 000	1 000 000	8 000 000
	Total dépenses d'investissement	13 485 500	5 033 792	8 479 765	2 403 716	15 917 273

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	1 389 166	1 939 798	692 764	882 239	3 514 801
13	Subventions d'investissement	1 214 000	196 962	1 518 669	87 342	1 802 973
	Charges à répartir	10 000	127 962	29 696	27 342	185 000
	dont Mobilités actives		127 962	29 696	27 342	185 000
	dont PEM, PR et gares	10 000	0	0	0	0
	Charges propres à chaque territoire	1 204 000	69 000	1 488 973	60 000	1 617 973
	dont Mobilités actives	230 000		557 973		557 973
	dont Mobilités partagées	0		6 000		6 000
	dont PEM, PR et gares	974 000	69 000	925 000	60 000	1 054 000
4582	Opération pour compte de tiers			10 000		10 000
	Total recettes réelles d'investissement	2 603 166	2 136 760	2 221 433	969 581	5 327 774
021	Virement de la section d'exploitation	2 767 334	297 032	958 332	-365 865	889 499
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 115 000	600 000	300 000	800 000	1 700 000
041	Opérations patrimoniales	7 000 000	2 000 000	5 000 000	1 000 000	8 000 000
	Total recettes d'investissement	13 485 500	5 033 792	8 479 765	2 403 716	15 917 273

PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE MOBILITES URBAINES

Ce budget est assujetti à la TVA. Les données présentées sont donc hors TVA. Il est érigé en nomenclature M43.

Ce budget annexe concerne les territoires de Grenoble-Alpes Métropole et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan à l'exception de la compétence obligatoire liée à la billettique à laquelle le Pays Voironnais participe également. Le département ne participe pas à ce budget conformément aux statuts du syndicat.

Suite au désendettement des années précédentes, les ratios financiers s'améliorent permettant ainsi le redémarrage de l'investissement.

Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors cessions s'élèvent à 218,3 M€ contre 203,4 M€ en 2023 soit une augmentation de 15,1 M€ due essentiellement à :

- 7,2 M€ de reversement de VM supplémentaires,
- 5,1 M€ de recettes supplémentaires des usagers,
- 2,7 M€ de produits financiers supplémentaires.
-

• RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
70	Ventes de produits, services	35 865 967	40 215 211	715 211		40 930 422
	DGD	688 460	688 460			688 460
74	Participation AURA	9 084 406	4 349 382	4 735 024		9 084 406
	Participation Métropole	24 500 000	24 500 000			24 500 000
	Participation CAPV	0			55 000	55 000
75	Autres produits de gestion courante	947 015	938 090			938 090
	Produits de gestion hors versement de VM	71 085 848	70 691 143	5 450 235	55 000	76 196 378
75	Reversement VM	125 639 833	120 310 686	12 520 236		132 830 922
	Produits de gestion courante	196 725 681	191 001 829	17 970 471	55 000	209 027 300
76	Produits financiers	6 630 000	9 310 000			9 310 000
	Recettes de fonctionnement hors cessions	203 359 981	200 311 829	17 970 471	55 000	218 337 300
775	Produits des cessions	1 860 000	2 750 000			2 750 000
	Recettes réelles de fonctionnement	205 219 981	203 061 829	17 970 471	55 000	221 087 300
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 597 000	5 506 400	139 300		5 645 700
	Total recettes de fonctionnement	209 816 981	208 568 229	18 109 771	55 000	226 733 000

Pour le territoire de la Métropole, les recettes hors reversement de VM s'élèvent à 80 M€ composées pour moitié des recettes des usagers. La Métropole continue d'affirmer son soutien au syndicat en maintenant sa participation à 24,5 M€. Les dotations et subventions de l'Etat (0,69 M€) restent également stables.

Les autres produits concernent le contrat sur les abris voyageurs (0,7 M€), les loyers du Stratège loué à MTag (0,3 M€) ainsi que des produits financiers liés aux emprunts bénéficiant d'une couverture de taux (9,3 M€).

Pour le territoire du Grésivaudan, les recettes hors reversement de VM s'élèvent à 5,45 M€ composées des recettes des usagers pour la première fois suite au changement de contrat.

La Région participe au financement du fonctionnement à hauteur de 4,3 M€ pour la Métropole et 4,7 M€ pour le Grésivaudan, suite au transfert de compétence du Département (loi NOTRe). A l'avenir, la contribution fixée par convention en 2022 de 9,1M€ devrait être revue.

Pour le territoire du Pays Voironnais, il est prévu une participation de 0,06 M€ pour financer la part de billettique concernant son périmètre.

Le transfert des lignes région

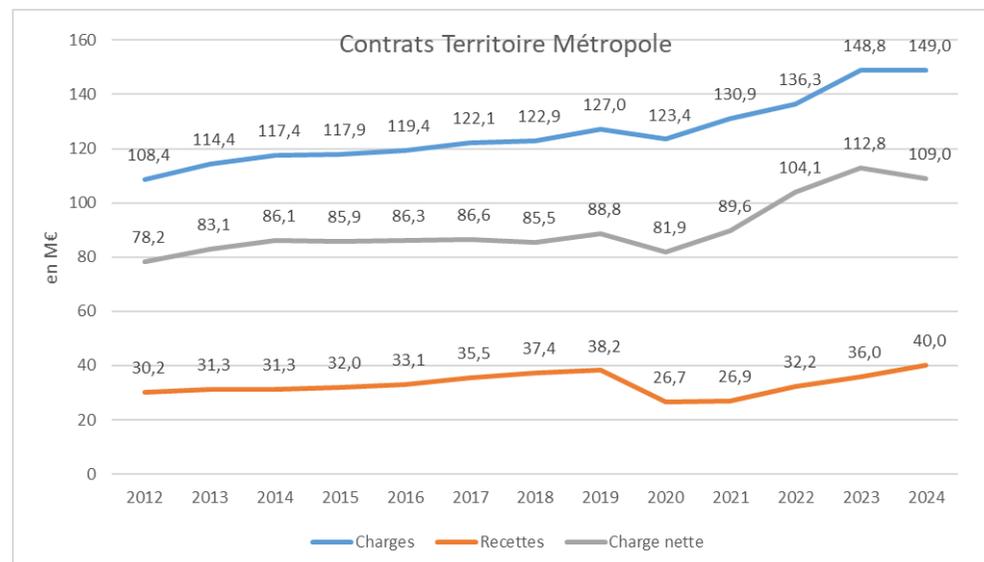
Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 198,9 M€ contre 188,6 M€ au BP 2023 soit une évolution de 10,3 M€ qui s'explique principalement par :

- 7,7 M€ supplémentaires sur les 2 contrats d'exploitation,
- 2,8 M€ de conventions de travaux liées au projet câble,
- 1,45 M€ de frais financiers supplémentaires dans le contexte de remontée des taux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	159 849 624	151 992 585	14 385 329	0	166 377 914
	Charges à répartir	1 285 058	247 911	92 089	0	340 000
	Charges propres à chaque territoire	159 063 220	151 744 674	14 293 240	0	166 037 914
	dont Contrat d'exploitation	155 167 642	148 870 000	14 019 000		162 889 000
	dont Bâtiments	1 869 740	1 936 174	0		1 936 174
	dont Abris voyageurs	1 084 164	542 000	35 000		577 000
	dont Autres	941 674	396 500	239 240		635 740
012	Charges de personnel	2 579 122	1 923 916	440 675	55 000	2 419 591
65	Autres charges de gestion courante	799 260	3 275 980	165 960	0	3 441 940
	dont Convention câble	0	2 791 520	11 400		2 802 920
	dont Tarification (sociale comprise)	37 820	284 700	0		284 700
	dont Transport scolaire	300 000	130 000	150 000		280 000
	dont Autres	461 440	69 760	4 560		74 320
	Charges de gestion courante	163 228 006	157 192 481	14 991 964	55 000	172 239 445
66	Charges financières	25 218 000	26 670 000			26 670 000
67	Charges exceptionnelles	119 629	6 493	1 507		8 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	188 565 635	183 868 974	14 993 471	55 000	198 917 445
023	Virement à la section d'investissement	6 569 646	1 699 255	2 316 300		4 015 555
042	Opération d'ordre de transfert sections	21 316 000	23 000 000	800 000		23 800 000
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	27 885 646	24 699 255	3 116 300	0	27 815 555
	Total dépenses de fonctionnement	216 451 281	208 568 229	18 109 771	55 000	226 733 000

Le réseau du territoire métropolitain représente une charge estimée à 149 M€, estimation plus volontariste que celle du budget présenté par le délégataire M'TAG fin décembre 2023. La prévision était de 142 M€ au BP 2023.



Le réseau du Grésivaudan représente une charge estimée à 13,5 M€ contre 12,9 M€ au BP 2023, l'évolution s'explique, en partie, par l'augmentation de l'offre.

La masse salariale selon la nouvelle affectation entre budgets est estimée à 2,4 M€.

Les charges communes réparties entre les territoires s'élèvent à 340 k€ et comprennent majoritairement les compagnes de communications et partenariats avec les relations extérieures (250 k€) ainsi que la finalisation du renouvellement des contrats d'OSP.

Les charges liées au frais généraux (communication etc) sont réparties entre territoire à la population comme délibérée fin 2021. En revanche le renouvellement des contrats est financé à part égale entre les deux territoires.

Pour le territoire de la Métropole, les dépenses de fonctionnement du territoire sont essentiellement constituées du forfait de charges versé à

la SPL M TAG, estimé à 149 M€ et qui représente 81 % des dépenses de fonctionnement. L'augmentation de 7 M€ est due à l'actualisation de la formule d'indexation du contrat actuel qui se termine au 31 août 2024. Pour le suivant, tout en confiant des missions supplémentaires, il est attendu de réels efforts de productivité.

L'actuel forfait de charges repose sur une actualisation estimée à 14.7% par rapport à 2021.

Les autres charges de gestion hors dette de 7,8 M€ sont essentiellement constituées des charges de personnel (1,9 M€), des taxes foncières des dépôts (1,9 M€), des frais relatifs à l'entretien des abris voyageurs avec la fin de la convention conclue avec les communes du territoire (0,5 M€) et des compensations tarifaires (sociales comprises pour 285 k€).

Pour le territoire du Grésivaudan, les dépenses de fonctionnement (15 M€) sont constituées pour 94 % du coût d'exploitation du réseau de transport et de la participation au surcoût de l'exploitation de la ligne C1. Le solde des dépenses comprend la maintenance et l'hébergement du système de la billettique (0,2 M€) et les frais liés au transport scolaire avec les communes de Champs Prés Froges, Plateau des petites Roches et Saint Martin d'Uriage reconduit à 0,15 M€.

L'annuité de la dette de ce budget annexe ne concerne que le territoire de la Métropole.

L'annuité brute 2024 est estimée à 69,6 M€ contre 67,9 M€ au BP 2023. Elle doit être minorée :

- Des produits des couvertures mises en place, soit 9,3 M€,
- De la part de dette récupérable de la Métropole et du Département de l'Isère, soit 31,5 M€ en remboursement en capital.

<i>en €</i>	BP 2023	BP 2024	Evolution
Charges financières nettes	18 588 000	17 500 000	-1 088 000
Frais financiers	25 218 000	26 810 000	1 592 000
Produits financiers	6 630 000	9 310 000	2 680 000
Remboursement en capital net	11 202 000	11 305 000	103 000
Remboursement en capital	42 702 000	42 805 000	103 000
Dette récupérable	31 500 000	31 500 000	0
Annuité de dette	29 790 000	28 805 000	-985 000

L'annuité nette s'élève à 28,8 M€ contre 29,8 M€ au BP 2023, elle est en **baisse de 0,99 M€**. Les frais financiers sont en baisse de 1,1 M€, les recettes de couvertures de taux permettent de réduire la charge financière.

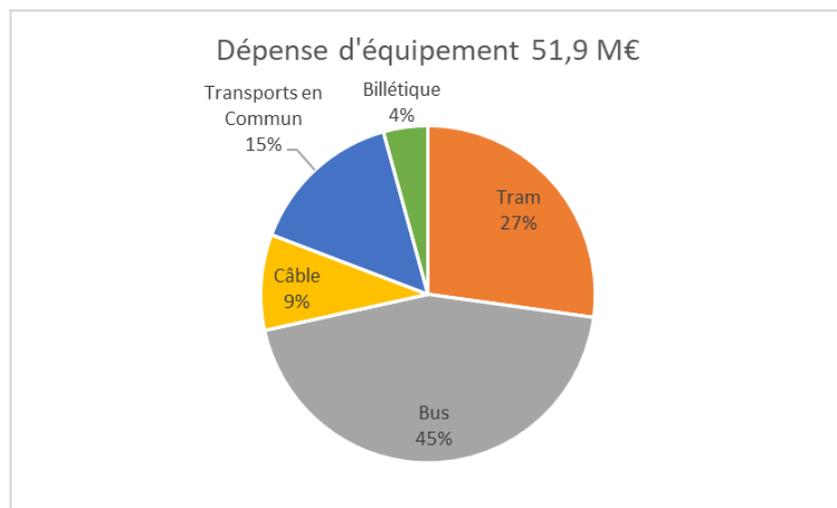
Le remboursement en capital et en légère progression prenant en compte un emprunt à capital progressif se terminant en 2024.

L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement hors dette sont estimées à 51,9 M€ contre 29,8 M€ au BP 2023.

Dépenses d'Investissement (en €)

CHAP.	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	41 652 000	41 395 000			41 395 000
20	Immobilisations incorporelles	3 477 400	3 810 450	265 000		4 075 450
21	Immobilisations corporelles	22 067 000	27 703 105	2 362 000	750 000	30 815 105
23	Immobilisations en cours	4 292 000	16 606 700	350 000	30 000	16 986 700
Dépenses d'équipement		29 836 400	48 120 255	2 977 000	780 000	51 877 255
	Charges propres à chaque territoire	29 836 400	48 120 255	2 977 000	780 000	51 877 255
	dont Général	184 000				0
20	dont Tram	8 466 000	14 104 500			14 104 500
21	dont Bus	11 347 600	21 425 555	1 597 000		23 022 555
23	dont Câble	2 010 000	4 564 000	200 000		4 764 000
	dont TC	6 188 800	7 358 700	400 000		7 758 700
	dont Billétique	1 640 000	667 500	780 000	780 000	2 227 500
Total dépenses réelles d'investissement		71 488 400	89 515 255	2 977 000	780 000	93 272 255
Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)		90 000 000	90 000 000	0		90 000 000
Total dépenses réelles d'investissement		161 488 400	179 515 255	2 977 000	780 000	183 272 255
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 597 000	5 506 400	139 300		5 645 700
041	Opérations patrimoniales	4 050 000	4 460 000	1 000 000		5 460 000
Total dépenses d'investissement		170 135 400	189 481 655	4 116 300	780 000	194 377 955



Les principaux investissements 2024 sont prévus sur les réseaux de bus (23 M€) et de tramway (14,1 M€)

DEPENSE D'INVESTISSEMENT – BUS

Programme montant en €	BP 2023	Métropole	Grésivaudan	BP 2024
TRAVAUX AMENAGEMENTS PONCTUELS	200 000	872 000	312 000	1 184 000
PERFORMANCE DU RESEAU	-	1 900 450	180 000	2 080 450
BUS POINTS ARRETS	5 000	-	-	-
MISE EN ACCESSIBILITE PMR	470 000	565 000	125 000	690 000
ACQUISITION MATERIEL ROULANT	400 000	-	-	-
TEMPS DE PARCOURS PRIORITE	220 000	-	-	-
CHRONO EXTENSION LIGNE C4	10 000	-	-	-
CHRONO EXTENSION LIGNE C1	-	560 000	-	560 000
AMENAGEMENT C1 VERCORS GRANIER	-	300 000	-	300 000
AMENAGEMENT RESEAU	-	250 000	80 000	330 000
BUS ARTICLES GNV	8 051 000	12 000 000	-	12 000 000
BUS ELECTRIQUES	1 250 000	3 588 105	-	3 588 105
BUS AUTRES	-	690 000	-	690 000
MATERIEL EMBARQUE	541 600	600 000	-	600 000
TCSP	200 000	100 000	-	100 000
RESEAU GRESIVAUDAN	-	-	900 000	900 000
Total Bus	11 347 600	21 425 555	1 597 000	23 022 555

Il est prévu, pour le réseau de bus 22 M€ de dépenses en 2023.

Pour la Métropole, Les principales actions en 2024 concerneront :

- L'acquisition de 24 bus articulés roulant au GNV (12 M€) et l'achat de bus électriques pour remplacer les bus défectueux (3.6 M€)
- L'achat de 5 bus Flexo Diesel PMR (0.7 M€)
- L'étude du plan d'actions performance et les travaux cours de l'Europe sur site propre dans le but d'améliorer la performance du réseau (1.9M€).
- Des travaux d'entretien et d'aménagement ponctuels (quai, voirie, marquage, sanitaire, local terminus) (0.9 M€)
- L'acquisition de matériel embarqué (0.6 M€)
- Des travaux pour la mise en accessibilité des quais bus (rattrapage sur Grand Sud) (0.6 M€)

Sur le territoire du Grésivaudan (0,7 M€), les principales opérations portent sur :

- L'acquisition de 6 véhicules pour la ligne chronocar Brignoud Grenoble (0.9 M€)
- Des travaux d'aménagement ponctuels tel que l'entretien, le marquage au sol des quais bus et de la reprise d'enrobé (0,3 M€),
- Etudes priorité au feu (PAF) et travaux de performance du réseau MTOUGO (0,2 M€)

- DEPENSE D'INVESTISSEMENT – TRAMWAY

Programme montant en €	BP 2023	BP 2024
AMENAGEMENT PONCTUEL ET DE SECURITE	800 000	500 000
GROS ENTRETIEN DES VOIES	2 496 800	2 500 000
OUVRAGES D ART	450 000	450 000
TPS PARCOURS PRIORITE	270 000	50 000
ENTRETIEN LIGNES AERIENNES	1 752 800	1 200 000
GROSSES REPARATIONS ET RENOVATIONS	2 146 400	2 500 000
GESTION PATRIMOINE	-	100 000
TRAM B STATION MANDELA	-	35 000
LIGNE D EXTENSION GARE	250 000	6 495 500
ACQUISITION MATERIEL ROULANT	280 000	220 000
AUTRES ETUDES	20 000	54 000
Total Tramway	8 466 000	14 104 500

Il est prévu, pour le réseau de tramway 14.1 M€ de dépenses en 2024 pour la Métropole. Cela comprend la poursuite du projet de raccordement de la ligne D pour la prolonger jusqu'à la gare pour 6.5 M€. Cette extension permettra aux usagers du réseau de voyager de Saint Martin d'Hères vers le centre de Grenoble sans correspondance (contre une actuellement). La ligne desservira de nombreux pôles d'attractions tels que le CHU, le centre-ville de Grenoble ou la gare et développera l'attractivité du réseau sur ce secteur.

Il est également prévu de grosses réparations et rénovations dites de mi- vie des trams pour 2,5 M€, de l'entretien et maintenance des lignes aériennes de contact pour 1,2 M€, l'entretien courant des voies pour

2,5 M€, et des ouvrages d'art liés à des travaux sur le pont du Prisme pour 0,5 M€.

Enfin, 0,5 M€ sont prévus pour des travaux d'aménagement ponctuel de sécurité avec la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action unique (PAU).

-DEPENSE D'INVESTISSEMENT – TRANSPORT EN COMMUN

Programme montant en €	BP 2023	Métropole	Grésivaudan	BP 2024
INSTALLATION BIV DAT	20 000	96 700	-	96 700
INFORMATIQUE	1 642 400	1 900 000	-	1 900 000
VRD	828 800	200 000	-	200 000
ABRIS VOYAGEURS	100 000	100 000	400 000	500 000
DEPOT EYBENS	1 380 000	3 008 000	-	3 008 000
AUTRES BATIMENTS	2 217 600	2 024 000	-	2 024 000
ENQUETES	-	30 000	-	30 000
Total Transport en commun	6 188 800	7 358 700	400 000	7 758 700

Concernant les dépôts du réseau de la Métropole, il est prévu 3 M€ pour les études et travaux en prévision de l'extension future du dépôt d'Eybens ; 2 M€ de stations et sous-stations pour les conducteurs. 0.2 M€ concernent des travaux de voirie et réseau divers (VRD).

1,9 M€ sont prévus pour la remise à niveau des outils informatiques dont l'adaptation à la billettique. Les investissements seront réalisés par le délégataire conformément au contrat.

400 k€ sont inscrits sur le territoire du Grésivaudan pour l'acquisition de mobilier urbain (abris bus ...).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – CABLE

Programme montant en €	BP 2023	Métropole	Grésivaudan	BP 2024
CABLE	2 010 000	4 564 000	200 000	4 764 000
Total Cable	2 010 000	4 564 000	200 000	4 764 000

Sur le territoire métropolitain, il est prévu le lancement des travaux pour le câble (raccordement, installations chantier) ainsi que des

acquisitions de terrains pour 4.6 M€.

Pour le Grésivaudan, une étude globale de faisabilité et de concertation sur les secteurs Pontcharra Allevard le Collet et Crolles Brignoud est envisagée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – MULTIMODALITE

Programme montant en €	BP 2023	Métropole	Grésivaudan	Voironnais	BP 2024
BILLETIQUE	1 640 000	292 500	780 000	780 000	1 852 500
SAEIV		375 000			375 000
Total Multimodalité	1 640 000	667 500	780 000	780 000	2 227 500

Ce sont majoritairement les dépenses liées à l'installation du système billettique au Pays Voironnais et Grésivaudan (1.6 M€)

Concernant les recettes d'investissement, la Métropole participe, en 2024 comme en 2023, à hauteur de 3,7 M€ au financement des investissements dont 3 M€ sur des projets et 0,7 M€ de participation pérenne au titre des investissements récurrents transférés en 2020.

Le reste des subventions d'investissement concerne principalement le financement du câble par l'AFITF pour 1,2 M€, le solde d'une subvention pour la réalisation de la ligne E pour 0,76 M€ et le financement des abris bus suite aux travaux à Grand Place pour 0,3 M€.

Les ratios d'épargne

En 2024, l'épargne nette de ce budget annexe est de 12,8 M€ contre 6,5 M€ en 2023. Le taux de marge est de 6 % des recettes réelles de fonctionnement. L'épargne permet de financer 24 % des dépenses d'équipement de 52,5 M€. Ce financement est complété par un emprunt d'équilibre estimé à 33,6 M€.

L'équilibre du budget est assuré par :

- Pour la Métropole, une épargne nette de 7,1 M€ complétée d'un emprunt estimé à 32,8 M€,
- Pour le Grésivaudan, une épargne nette de 2,9 M€ sans

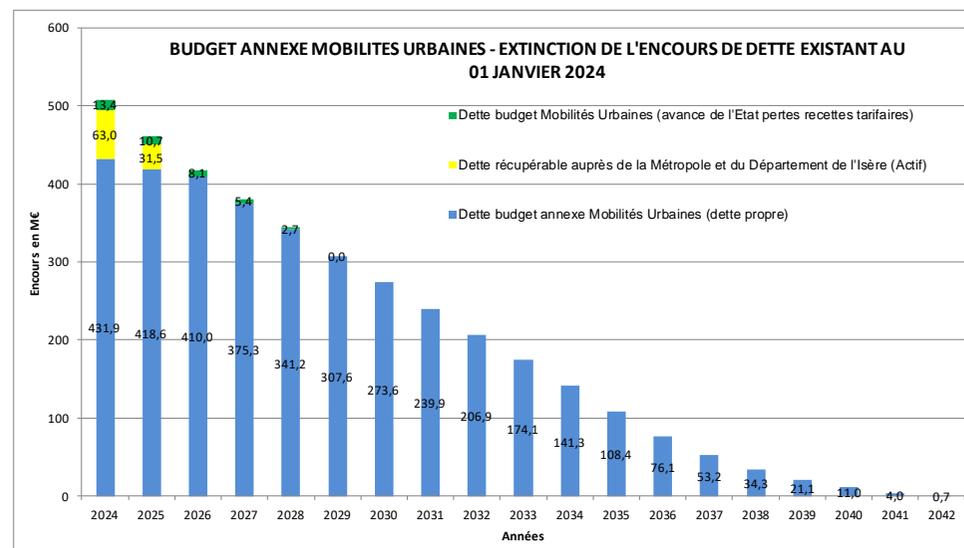
financement complémentaire par emprunt,

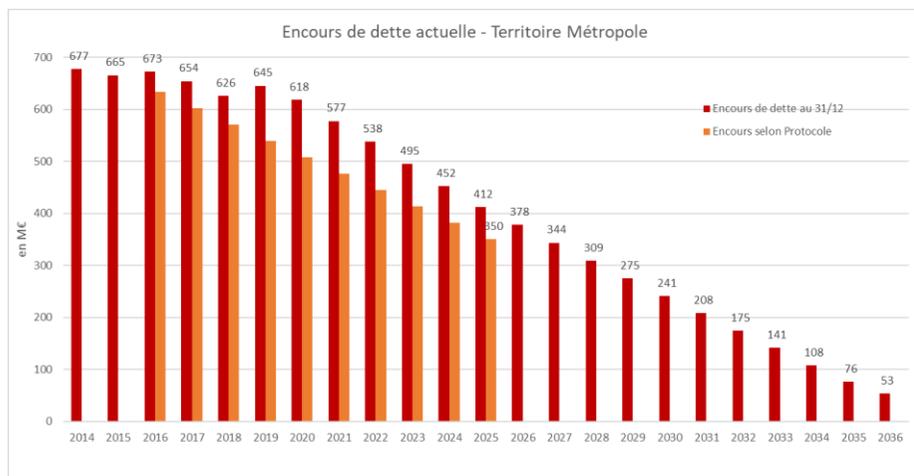
- Pour le Pays Voironnais, aucune épargne nette, les dépenses d'investissement sur la billettique sont entièrement financées par emprunt.

L'encours de dette

L'encours de dette du budget annexe Mobilités Urbaines, de 508,4 M€ au 1^{er} janvier 2024 contre 551 M€ au 1^{er} janvier 2023 (contre 590,9 M€ au 1^{er} janvier 2022) comprend :

- 431,9 M€ de dette classique au 1^{er} janvier 2024,
- 63 M€ d'encours au titre de la dette historique remboursée par la Métropole et le Département de l'Isère,
- 13,4 M€ d'encours au titre des avances remboursables à l'Etat correspondant aux pertes de recettes tarifaires.





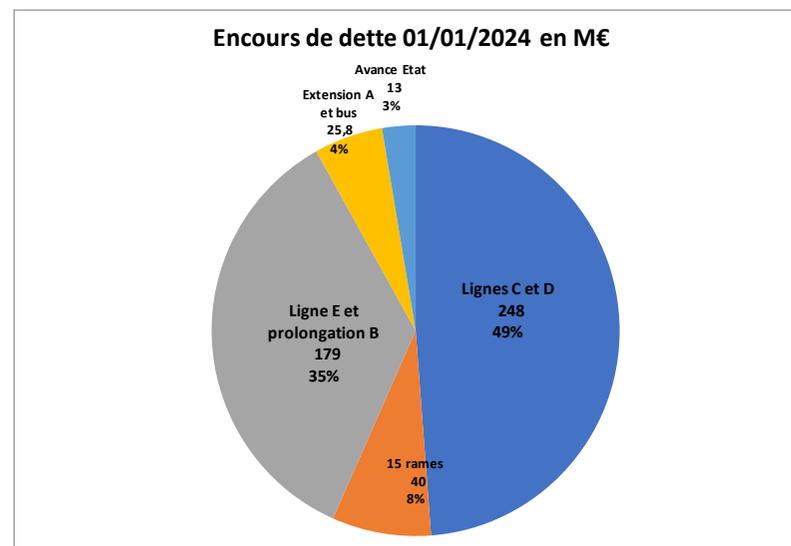
Il est à noter que sur l'année 2023, le budget annexe Mobilités Urbaines se désendette de 42,7 M€, un montant supérieur au montant prévu dans le protocole de 2015 de 31,5 M€.

Le taux moyen global de la dette avec l'avance de l'Etat est en hausse à **3,08 %** au 1^{er} janvier 2024 contre 2,66 % au 1^{er} janvier 2023.

L'encours global, couvertures comprises, se décompose en

- 63,06 % à taux fixes (ou fixés par swap),
- 36,37 % à taux variables et
- 0,57 % d'encours à taux variable plafonné.

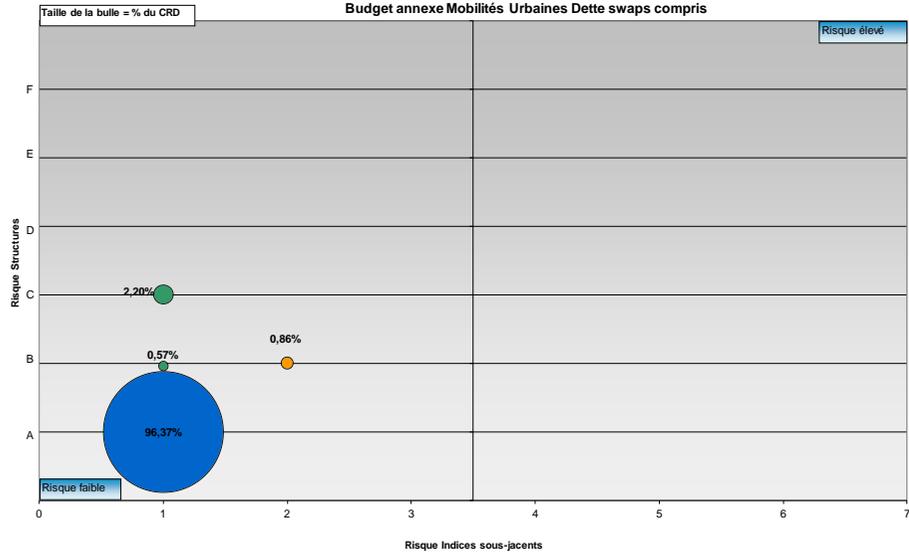
La moitié de cette dette est encore issue des investissements réalisés pour les lignes C et D de tramway dans les années 2005 à 2008.



La dette du budget annexe Mobilités Urbaines ne comporte pas de risques élevés conformément à la classification de la charte Gissler :

- 96,37 % des prêts en 1A, catégorie la moins risquée ;
- 2,77 % au titre de prêts classés dans la catégorie 1B, catégorie des taux à barrière simple et 1C catégorie comportant une option sur le taux ;
- 0,86 % en 2B, catégorie comportant une indexation inflation avec barrière simple sans effet de levier.

Matrice de risque charte Gissler.
 Etat des lieux sur encours SMMAG au 01/01/2024 :
 Budget annexe Mobilités Urbaines Dette swaps compris



Balance Budgétaire

BUDGET ANNEXE 01 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
70	Ventes de produits, services	35 865 967	40 215 211	715 211		40 930 422
	DGD	688 460	688 460			688 460
74	Participation AURA	9 084 406	4 349 382	4 735 024		9 084 406
	Participation Métropole	24 500 000	24 500 000			24 500 000
	Participation CAPV	0			55 000	55 000
75	Autres produits de gestion courante	947 015	938 090			938 090
	Produits de gestion hors versement de VM	71 085 848	70 691 143	5 450 235	55 000	76 196 378
75	Reversement VM	125 639 833	120 310 686	12 520 236		132 830 922
	Produits de gestion courante	196 725 681	191 001 829	17 970 471	55 000	209 027 300
76	Produits financiers	6 630 000	9 310 000			9 310 000
	Recettes de fonctionnement hors cessions	203 359 981	200 311 829	17 970 471	55 000	218 337 300
775	Produits des cessions	1 860 000	2 750 000			2 750 000
	Recettes réelles de fonctionnement	205 219 981	203 061 829	17 970 471	55 000	221 087 300
042	Opération d'ordre de transfert entre sectid	4 597 000	5 506 400	139 300		5 645 700
	Total recettes de fonctionnement	209 816 981	208 568 229	18 109 771	55 000	226 733 000

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
011	Charges à caractère général	159 849 624	151 992 585	14 385 329	0	166 377 914
	Charges à répartir	1 285 058	247 911	92 089	0	340 000
	Charges propres à chaque territoire	159 063 220	151 744 674	14 293 240	0	166 037 914
	dont Contrat d'exploitation	155 167 642	148 870 000	14 019 000		162 889 000
	dont Bâtiments	1 869 740	1 936 174	0		1 936 174
	dont Abris voyageurs	1 084 164	542 000	35 000		577 000
	dont Autres	941 674	396 500	239 240		635 740
012	Charges de personnel	2 579 122	1 923 916	440 675	55 000	2 419 591
65	Autres charges de gestion courante	799 260	3 275 980	165 960	0	3 441 940
	dont Convention câble	0	2 791 520	11 400		2 802 920
	dont Tarification (sociale comprise)	37 820	284 700	0		284 700
	dont Transport scolaire	300 000	130 000	150 000		280 000
	dont Autres	461 440	69 760	4 560		74 320
	Charges de gestion courante	163 228 006	157 192 481	14 991 964	55 000	172 239 445
66	Charges financières	25 218 000	26 670 000			26 670 000
67	Charges exceptionnelles	119 629	6 493	1 507		8 000
	Total dépenses réelles de fonctionnement	188 565 635	183 868 974	14 993 471	55 000	198 917 445
023	Virement à la section d'investissement	6 569 646	1 699 255	2 316 300		4 015 555
042	Opération d'ordre de transfert sections	21 316 000	23 000 000	800 000		23 800 000
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	27 885 646	24 699 255	3 116 300	0	27 815 555
	Total dépenses de fonctionnement	216 451 281	208 568 229	18 109 771	55 000	226 733 000

BUDGET ANNEXE 01 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	41 652 000	41 395 000			41 395 000
20	Immobilisations incorporelles	3 477 400	3 810 450	265 000		4 075 450
21	Immobilisations corporelles	22 067 000	27 703 105	2 362 000	750 000	30 815 105
23	Immobilisations en cours	4 292 000	16 606 700	350 000	30 000	16 986 700
	Dépenses d'équipement	29 836 400	48 120 255	2 977 000	780 000	51 877 255
	Total dépenses réelles d'investissement	71 488 400	89 515 255	2 977 000	780 000	93 272 255
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)	90 000 000	90 000 000	0		90 000 000
	Total dépenses réelles d'investissement	161 488 400	179 515 255	2 977 000	780 000	183 272 255
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 597 000	5 506 400	139 300		5 645 700
041	Opérations patrimoniales	4 050 000	4 460 000	1 000 000		5 460 000
	Total dépenses d'investissement	170 135 400	189 481 655	4 116 300	780 000	194 377 955

CHAP	RECETTES	Total BP 2023	BP 2024 Métropole	BP 2024 Grésivaudan	BP 2024 Voironnais	Total BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	13 027 046	32 688 860	0	780 000	33 468 860
13	Subventions d'investissement	3 660 500	6 133 540			6 133 540
27	Autres immobilisations financières	31 500 000	31 500 000			31 500 000
	Total recettes réelles d'investissement	48 187 546	70 322 400	0	780 000	71 102 400
	Lignes de trésorerie (16449 - 166 - 165 - 1645x)	90 000 000	90 000 000	0		90 000 000
	Total recettes mixtes d'investissement	90 000 000	90 000 000	0	0	90 000 000
021	Virement de la section d'exploitation	6 569 646	1 699 255	2 316 300	0	4 015 555
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 316 000	23 000 000	800 000		23 800 000
041	Opérations patrimoniales	4 050 000	4 460 000	1 000 000		5 460 000
	Total recettes d'investissement	170 123 192	189 481 655	4 116 300	780 000	194 377 955

ANNEXES DE LA DETTE

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2023 - 01/01/2024

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE		
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)			RÉSIDUELLE	
25,88%	<u>Taux fixes sur la durée</u> <u>Encours :</u>	1A	-	21004	EMP REF CO0840 004 FICHE EMP 21004	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	4 776 471	31	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,50	7,24	07 ans 02 mois	14 ans 04 mois		
			-	22002	EMP REF 15828006001 FICHE EMP 22002	0011 - SG	10 000 000	4 000 000	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,96	3,14	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois		
			-	22003	EMP REF 15828006002 FICHE EMP 22003	0011 - SG	20 000 000	8 888 889	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	3,98	2,53	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois		
			-	22005	EMP REF 15828006004 FICHE EMP 22005	0011 - SG	20 000 000	8 000 000	30	Trimestrielle	TAUX FIXE	4,41000	4,41	2,96	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois		
			-	26002	EMP REF 16531 TIRAGE 3 FICHE EMP 26002	0011 - SG	20 000 000	4 886 364	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	3,21	2,53	03 ans 10 mois	12 ans 03 mois		
			-	26003	EMP REF 16531 TIRAGE 2 FICHE EMP 26003	0011 - SG	10 000 000	1 969 091	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,41	3,17	02 ans 06 mois	12 ans 05 mois		
			-	26005	EMP REF 16531 TIRAGE 5 FICHE EMP 26005	0011 - SG	10 000 000	2 068 182	29	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	4,26	3,09	02 ans 09 mois	12 ans 03 mois		
			-	29002	EMP REF CO1144 001 FICHE EMP 29002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 642 857	28	Trimestrielle	ESTR	0,00000	3,02	3,41	06 ans 06 mois	12 ans 00 mois		
			-	29005	EMP REF CO1144 007 FICHE EMP 29005	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 247 787	28	Mensuelle	EONIA	0,00000	4,58	4,62	06 ans 01 mois	11 ans 11 mois		
			-	62006	EMP REF LR1167001 82053 6 FICHE EMP 62006	0028 - BEI	27 500 000	20 075 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	1,47	1,48	09 ans 02 mois	18 ans 02 mois		
			-	90154	EMP REF 1093001 FICHE EMP 90154	0003 - CDC	50 000 000	23 333 333	30	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	4,22	4,22	06 ans 09 mois	13 ans 03 mois		
			-	90157	EMP REF MON530959EUR FICHE EMP 90157	0026 - La Banque Postale	10 000 000	6 250 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,00000	0,69	0,70	06 ans 05 mois	16 ans 00 mois		
			-	90159	EMP REF 2765001 FICHE EMP 90159	0011 - SG	12 000 000	7 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,00000	0,20	0,29	06 ans 03 mois	17 ans 00 mois		
			-	90160	EMP REF COMP_ETAT_SMMAG_2021 FICHE EMP 90160	0030 - ETAT	13 432 449	13 432 449	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,00000	0,00	0,00	04 ans 05 mois	06 ans 11 mois		
			-	90161	EMP REF 38-00683589CGP1SMAG FICHE EMP 90161	0029 - ARKEA	10 000 000	9 000 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,00000	1,53	1,55	08 ans 05 mois	18 ans 11 mois		
			2,20%	<u>ESTR en attente de consolidation</u> <u>ou relais trésorerie</u>	-	1	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 1	0030 - ETAT	1 330 437	1 330 437	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 05 mois	06 ans 11 mois
					-	2	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 2	0030 - ETAT	7 976 873	7 976 873	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 05 mois	06 ans 11 mois
			35,21%	<u>Taux monétaires non swapés</u> <u>Encours :</u>	1A	-	4	EMP REF CONV ETAT SMMAG 2020 FICHE EMP 4	0030 - ETAT	146 186	146 186	7	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,00	0,00	04 ans 05 mois
-	1B02	EMP REF PAYSVOIRONNAIS FICHE EMP 1				0030 - CA du PAYS VOIRONNAIS	2 939 557	1 877 136	19	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	1,41	0,00	06 ans 09 mois	15 ans 00 mois		
-	2B02	EMP REF 2766 001 FICHE EMP 2				0011 - SG	150 000	127 500	20	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	0,20	0,31	08 ans 07 mois	17 ans 00 mois		
-	28001	EMP REF MIR240438EUR FICHE EMP 28001				0005 - DEXIA	75 000 000	1 442 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	4,01	2,03	10 ans 05 mois	11 ans 08 mois		
-	36001	EMP REF MIR253507 EONIA FICHE EMP 36001				0005 - DEXIA	40 000 000	9 988 090	29	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01250	4,00	999,99	07 ans 01 mois	14 ans 00 mois		
-	18002	EMP REF CO0498 002 144333 FICHE EMP 18002				0010 - Crédit Agricole CIB	26 400 000	2 017 528	20	Annuelle	EURIBOR12M	0,00000	3,38	1,87	00 ans 03 mois	00 ans 03 mois		
-	25004	EMP REF 063137 CO4606 001 FICHE EMP 25004				0010 - Crédit Agricole CIB	15 000 000	6 371 682	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	4,03	1,34	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	25005	EMP REF 064137 CO4611 001 FICHE EMP 25005				0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 247 787	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	4,03	1,34	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	26006	EMP REF 16531 TIRAGE 6 FICHE EMP 26006				0011 - SG	4 000 000	1 739 130	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	0,29	0,64	06 ans 03 mois	12 ans 05 mois		
-	27005	EMP REF 00778085892XL4 FICHE EMP 27005				0007 - CF- Groupe CE	8 750 000	4 375 000	24	Trimestrielle	ESTR	0,02985	3,93	1,09	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	90167	EMP REF MIR240438EUR 005 FICHE 90167				0005 - DEXIA	4 800 000	4 800 000	12	#N/A	#N/A	-0,10000	3,88	3,99	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	90168	EMP REF MIR240438EUR 006 FICHE 90168				0005 - DEXIA	6 694 559	6 694 559	11	#N/A	#N/A	-0,10000	4,04	4,16	05 ans 07 mois	11 ans 00 mois		
-	29004	EMP REF CO1144 004 FICHE EMP 29004				0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 247 787	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02500	4,03	1,34	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	29006	EMP REF CO1144 005 FICHE EMP 29006				0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 247 787	28	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,02500	4,03	1,34	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	29007	EMP REF CO1144 011 FICHE EMP 29007				0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,02500	4,03	1,11	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois		
-	90164	EMP REF MIR253507EUR 001 FICHE 90164				0005 - DEXIA	6 275 862	6 275 862	13	#N/A	#N/A	-0,10000	3,83	3,94	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois		
-	90165	EMP REF MIR253507EUR 002 FICHE 90165				0005 - DEXIA	3 710 000	3 710 000	13	#N/A	#N/A	-0,10000	4,01	4,13	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois		
-	49002	EMP REF 1240838 FICHE EMP 49002				0003 - CDC	10 000 000	5 600 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	4,77	2,03	07 ans 00 mois	13 ans 11 mois		

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES
Situation au 31/12/2023 - 01/01/2024

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE RÉSIDUELLE		
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE		
					-	49004	EMP REF 1240839 FICHE EMP 49004	0003 - CDC	10 000 000	5 600 000	25	Annuelle	EURIBOR12M	1,15000	4,95	2,25	07 ans 00 mois	13 ans 11 mois
					-	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	10 125 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	1,09000	4,89	2,34	07 ans 06 mois	14 ans 11 mois
					-	49006	EMP REF 1268830 FICHE EMP 49006	0003 - CDC	32 500 000	20 800 000	25	Annuelle	TAUX FIXE	1,77000	5,57	3,13	08 ans 00 mois	15 ans 11 mois
					-	62002	EMP REF 82053 1167001 2 FICHE EMP 62002	0028 - BEI	37 500 000	24 000 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,50100	4,44	1,99	08 ans 01 mois	16 ans 00 mois
					-	62003	EMP REF 82053 1167001 3 FICHE EMP 62003	0028 - BEI	20 000 000	13 600 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34000	4,30	2,82	08 ans 07 mois	17 ans 00 mois
					-	62004	EMP REF 82053 1167001 4 FICHE EMP 62004	0028 - BEI	5 000 000	3 400 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,36200	4,34	2,09	08 ans 07 mois	17 ans 00 mois
					-	62005	EMP REF 82053 LR1167001 5 FICHE EMP 62005	0028 - BEI	45 000 000	32 400 000	25	Annuelle	EURIBOR12M	0,30800	4,35	2,32	09 ans 06 mois	18 ans 00 mois
					-	90155	EMP REF 2000 FICHE EMP 90155	0011 - SG	5 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,42000	4,27	2,36	06 ans 07 mois	14 ans 11 mois
					-	90156	EMP REF MON525302EUR FICHE EMP 90156	0027 - Caisse Française de Financemen	5 000 000	2 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,42000	4,22	2,34	06 ans 06 mois	14 ans 11 mois
					-	90162	EMP REF MON543277EUR FICHE EMP 90162	0026 - La Banque Postale	9 700 000	9 019 298	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,54000	4,13	4,16	06 ans 07 mois	13 ans 00 mois
					37	20002	EMP REF 00778016092F FICHE EMP 20002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	1 325 740	20	Trimestrielle	ESTR	0,08500	3,99	1,36	01 ans 04 mois	02 ans 05 mois
					71	20003	EMP REF 20050404702 FICHE EMP 20003	0007 - CF- Groupe CE	20 000 000	9 745 794	30	Trimestrielle	ESTR	0,08500	3,99	1,45	06 ans 11 mois	13 ans 08 mois
					40	21002	EMP REF CO0840 002 FICHE EMP 21002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 655 172	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	4,08	1,52	06 ans 08 mois	13 ans 04 mois
					78	21003	EMP REF CO0840 003 FICHE EMP 21003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 655 172	30	Trimestrielle	ESTR	0,04000	4,08	1,52	06 ans 08 mois	13 ans 04 mois
					34	22004	EMP REF 15828006003 FICHE EMP 22004	0011 - SG	20 000 000	8 888 889	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05000	3,98	1,85	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois
					35	23002	EMP REF 050115 CO3920 001 FICHE EMP 23002	0010 - Crédit Agricole CIB	20 000 000	8 888 880	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	4,03	1,78	05 ans 11 mois	11 ans 08 mois
					85	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	80 000	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	4,03	1,86	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois
					38	25002	EMP REF 62137 FICHE EMP 25002	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 495 413	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	3,91	1,43	06 ans 01 mois	12 ans 00 mois
					47	25003	EMP REF 061137 CO4572/001 FICHE EMP 25003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 642 857	28	Trimestrielle	ESTR	0,02500	4,03	1,53	06 ans 06 mois	12 ans 00 mois
					86	26004	EMP REF 16531 TIRAGE 4 FICHE EMP 26004	0011 - SG	10 000 000	4 545 455	29	Trimestrielle	ESTR	0,02900	3,93	1,40	06 ans 01 mois	12 ans 00 mois
					77	27002	EMP REF 7780858X C704794 FICHE EMP 27002	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	4 642 857	29	Trimestrielle	ESTR	0,02985	3,68	1,45	06 ans 00 mois	12 ans 00 mois
					67	27003	EMP REF 00778085892X L2 FICHE EMP 27003	0007 - CF- Groupe CE	15 000 000	6 371 682	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02985	4,00	1,51	05 ans 11 mois	11 ans 08 mois
					68	27004	EMP REF 00778085892X L3 FICHE EMP 27004	0007 - CF- Groupe CE	10 000 000	4 247 787	28	Trimestrielle	TAG03M	0,02985	4,00	1,55	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois
					87	90163	EMP REF MIR240438EUR 001 FICHE 90163	0005 - DEXIA	4 642 857	4 642 857	13	#N/A	#N/A	-0,10000	4,04	4,16	06 ans 06 mois	12 ans 00 mois
					76	90166	EMP REF MIR240438EUR 002 FICHE 90166	0005 - DEXIA	4 642 857	4 642 857	13	#N/A	#N/A	-0,10000	4,04	4,16	06 ans 06 mois	12 ans 00 mois
					69	28004	EMP REF 0252435 003 2 FICHE EMP 28004	0005 - DEXIA	15 000 000	6 371 682	28	Mensuelle	EONIA	0,03500	3,95	1,36	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois
					66	28005	EMP REF 0252435 004 2 FICHE EMP 28005	0005 - DEXIA	10 000 000	4 247 787	28	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,03500	3,95	1,36	06 ans 00 mois	11 ans 11 mois
					46	29003	EMP REF CO1144 002 FICHE EMP 29003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 495 413	29	Trimestrielle	ESTR	0,02500	3,78	1,41	06 ans 00 mois	12 ans 00 mois
					73	29008	EMP REF CO1144 013 FICHE EMP 29008	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	3 594 584	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,02500	4,03	0,72	03 ans 06 mois	06 ans 11 mois
					64	42002	EMP REF 1156051 FICHE EMP 42002	0003 - CDC	8 450 000	2 535 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,39000	4,19	1,03	03 ans 00 mois	05 ans 11 mois
					75	42004	EMP REF 1212293 FICHE EMP 42004	0003 - CDC	8 450 000	4 394 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,97000	4,77	1,99	06 ans 06 mois	12 ans 11 mois
					82	49005	EMP REF 1260335 FICHE EMP 49005	0003 - CDC	67 500 000	30 375 000	25	Trimestrielle	TAUX FIXE	1,09000	4,89	2,34	07 ans 06 mois	14 ans 11 mois
					89	90158	EMP REF Z1476 FICHE EMP 90158	0011 - SG	46 188 747	39 916 182	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,52000	3,84	2,79	09 ans 00 mois	16 ans 11 mois

33,16%

Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions Encours :

1A

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

SMMAG BUDGETS PRINCIPAL, MOBILITES URBAINES ET MOBILITES PARTAGEES Situation au 31/12/2023 - 01/01/2024

% encours total	Type de taux	SCORE GISSLER	N° SWAP	N° EMPRUNT	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ 01/01/2023	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	TAUX INTERET HORS SWAP		DURATION	DURÉE
													NOMINAL (%)	ACTUARIEL (%)	RÉSIDUELLE	RÉSIDUELLE
2,15%	Taux monétaire swapé à taux fixe annuable Encours :	1C	81	49003	EMP REF 1240840 FICHE EMP 49003	0003 - CDC	20 000 000	11 200 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,19000	4,99	2,29	07 ans 00 mois	13 ans 11 mois
0,55%	Taux monétaire couvert par tunnel avec Floor (2,60%) et CAP (4,13%) Encours :	1B	74	42003	EMP REF 1156053 FICHE EMP 42003	0003 - CDC	6 550 000	2 882 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,38000	4,18	1,33	05 ans 06 mois	10 ans 11 mois
0,84%	Taux monétaire swapé à taux fixe 3,32% sur 98,2% de l'encours conditionnés à l'inflation avec CAP à 4,07% Encours :	2B	70	23003	EMP REF 051115 CO4134 001 FICHE EMP 23003	0010 - Crédit Agricole CIB	10 000 000	4 364 440	30	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,05250	4,03	1,86	06 ans 02 mois	11 ans 11 mois
100,00%								519 877 566								

REPARTITION GISSLER			
Score Gissler	1A	501 431 126	96,45%
	1B	2 882 000	0,55%
	1C	11 200 000	2,15%
	2B	4 364 440	0,84%
TOTAL		519 877 566	

REPARTITION PAR BUDGETS			
Budget principal		20 953 496	4,03%
Budget annexe Mobilités Urbaines		496 919 433	95,58%
Budget annexe Mobilité Partagées		2 004 636,48	0,39%
TOTAL BUDGETS		519 877 566	